



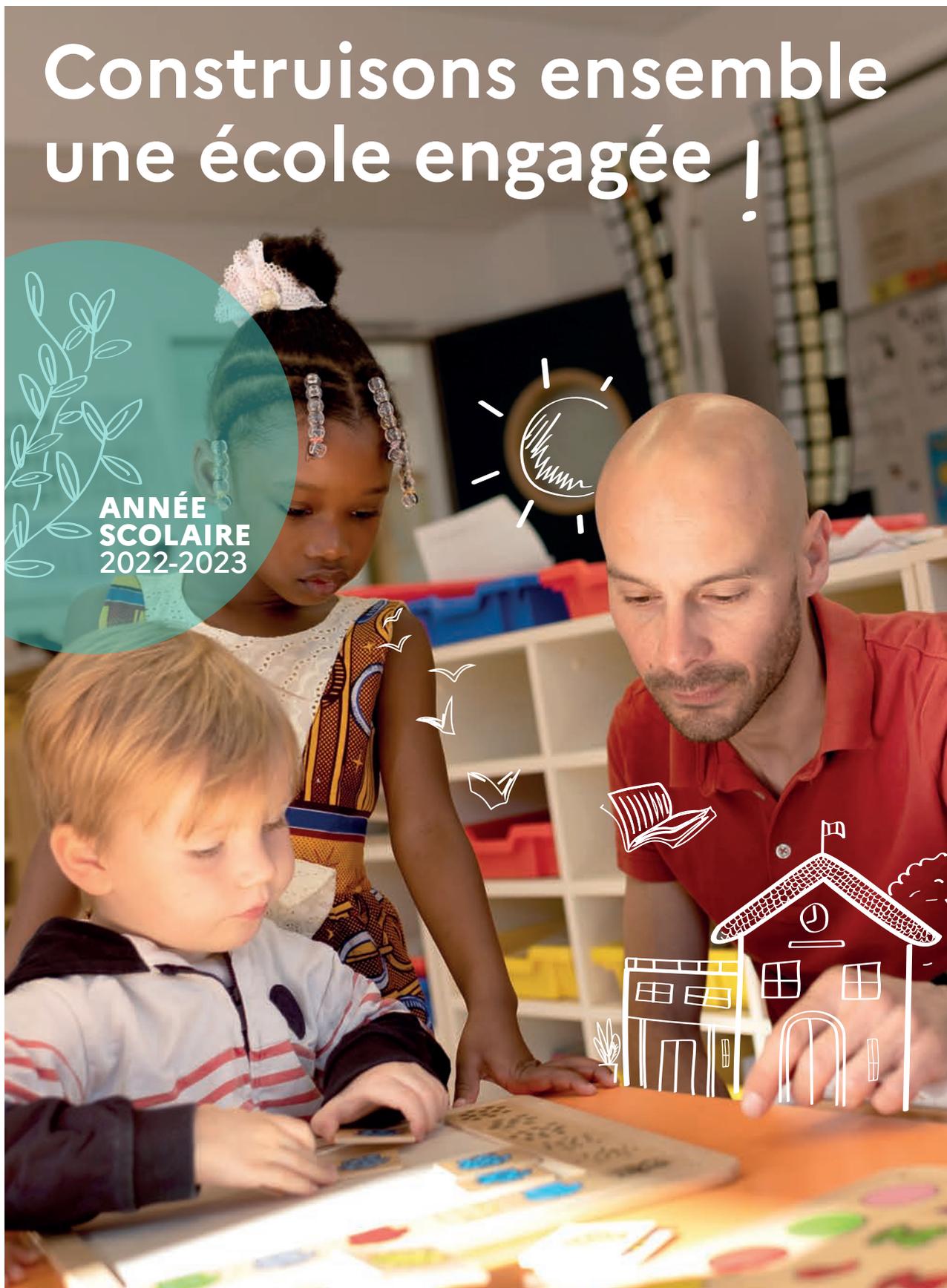
**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !



**ANNÉE
SCOLAIRE
2022-2023**





Le comité de direction

© Xavier Schwebel - MENJ



Olivier Brandouy
Recteur de l'académie de Reims



Sandrine Connan
Secrétaire générale d'académie



Catherine Moalic
Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale des Ardennes



Aline Vo Quang
Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale de l'Aube



Bruno Claval
Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Marne



Michel Fonné
Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'Éducation
nationale de la Haute-Marne



Cécile Cuvelliez-Laloux
Doyenne des IA-IPR
inspecteurs d'académie
inspecteurs pédagogiques régionaux



Benoît Cenci
Doyen des IEN ET-EG
inspecteurs de l'Éducation nationale
de l'enseignement technique et général



SOMMAIRE

Chiffres clés de l'académie de Reims	p. 6
Chiffres clés de la région académique Grand Est	p. 16

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

1.1	Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle	p. 20
1.2	Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire	p. 22
1.3	Ancrer la culture de l'évaluation	p. 25
1.4	Développer les compétences numériques des élèves	p. 28
1.5	Faire progresser tous les élèves au collège	p. 30
1.6	Améliorer l'apprentissage de l'anglais	p. 32
1.7	Consolider la réforme du lycée général et technologique	p. 34
1.8	Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir	p. 37

© 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

2.1	Rendre l'École accessible à tous	p. 42
2.2	Réduire les inégalités sociales et territoriales	p. 45
2.3	Renforcer la mixité sociale à l'école	p. 47
2.4	Agir pour l'égalité entre filles et garçons	p. 50
2.5	Développer la créativité et la sensibilité	p. 52
2.6	Donner un nouvel élan à l'orientation	p. 55
2.7	Associer éducation et loisirs pendant les vacances	p. 58

© 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

3.1	Veiller à la santé des élèves	p. 64
3.2	Lutter contre le harcèlement à l'école	p. 67
3.3	Encourager l'activité physique	p. 70



© 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère p. 74
- 4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels p. 76
- 4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation p. 78
- 4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité p. 81
- 4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité p. 83

© 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 5.1 Se mobiliser pour la transition écologique p. 88
- 5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République p. 91
- 5.3 Faire face aux crises p. 94



CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

227 336

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

116 592 élèves
du premier degré

110 744 élèves
du second degré

dont **63 210** collégiens
et **47 534** lycéens
(dont **12 877** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

17 453

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

8 143 enseignants
du premier degré

9 310 enseignants
du second degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 294

écoles et établissements
du second degré publics et privés ⁽²⁾ soit :

1 057 écoles

160 collèges

77 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

88,9%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

84,2%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

-3,4%

Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,9%**

-4,6%

**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements** (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,8%**

LA TAILLE DES CLASSES

Premier degré

21,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

20,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

25,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

17,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

31,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé, prévisions rentrée 2022.

(2) Rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS DES ARDENNES

LES ÉLÈVES

44 636

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

23 344 élèves
du premier degré

21 292 élèves
du second degré

dont **12 597** collégiens
et **8 695** lycéens
(dont **2 560** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

3 599

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

1 695 enseignants
du premier degré

1 904 enseignants
du second degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

257

écoles et établissements
du second degré publics et privés ⁽²⁾ soit :

200 écoles

40 collèges

17 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

87,8%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

81,6%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

9,6%

Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0%**

18,9%

Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8%**

19 650 €

Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

-7,1%

Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,9%**

-12,5%

**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements** (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,8%**

28,0%

Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9%**

LA TAILLE DES CLASSES

Premier degré

21,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

19,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

23,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

16,1 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

30,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé, prévisions rentrée 2022.

(2) Rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS DE L'AUBE

LES ÉLÈVES

54 117

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

27 751 élèves du premier degré

26 366 élèves du second degré

dont **15 250** collégiens
et **11 116** lycéens
(dont **3 274** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

3 960

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

1 880 enseignants du premier degré

2 080 enseignants du second degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

310

écoles et établissements
du second degré publics et privés ⁽²⁾ soit :

259 écoles

34 collèges

17 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

87,3 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

83,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

9,9 %

Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0 %**

16,2 %

Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8 %**

20 430 €

Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

+ 0,4 %

Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,9 %**

+ 0,2 %

**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements** (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,8 %**

28,0 %

Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9 %**

LA TAILLE DES CLASSES

Premier degré

22,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

20,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

25,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

18,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

32,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé, prévisions rentrée 2022.

(2) Rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS DE LA MARNE

LES ÉLÈVES

101 991

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

51 809 élèves du premier degré

50 182 élèves du second degré

dont **27 893** collégiens
et **22 289** lycéens
(dont **5 594** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

7 610

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

3 499 enseignants du premier degré

4 111 enseignants du second degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

524

écoles et établissements
du second degré publics et privés ⁽²⁾ soit :

437 écoles

59 collèges

28 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

90,8 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

85,2 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

7,5 %

Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0 %**

14,4 %

Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8 %**

21 650 €

Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

-2,0 %

Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,9 %**

+0,8 %

**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements** (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,8 %**

24,2 %

Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9 %**

LA TAILLE DES CLASSES

Premier degré

21,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

21,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

25,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

17,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

31,6 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé, prévisions rentrée 2022.

(2) Rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS DE LA HAUTE-MARNE

LES ÉLÈVES

26 592

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

13 688 élèves du premier degré

12 904 élèves du second degré

dont **7 470** collégiens

et **5 434** lycéens

(dont **1 449** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

2 284

agents de l'éducation nationale

enseignent à des élèves des premier et second degrés ⁽²⁾

1 069 enseignants du premier degré

1 215 enseignants du second degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

203

écoles et établissements

du second degré publics et privés ⁽²⁾ soit :

161 écoles

27 collèges

15 lycées et Erea*

* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

87,6 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

84,2 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

6,9 %

Taux de chômage (2020)
France métropolitaine **8,0 %**

14,9 %

Taux de pauvreté (2018)
France métropolitaine **14,8 %**

20 190 €

Revenu médian (2018)
France métropolitaine **22 562 €**

-8,3 %

Variation de population (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,9 %**

-12,7 %

**Variation du nombre d'élèves inscrits
dans les écoles et établissements** (2011 à 2020)
France métropolitaine **+1,8 %**

28,2 %

Part des non ou peu diplômés (2018)
dans la population non scolarisée
de 15 ans ou plus
France métropolitaine **21,9 %**

LA TAILLE DES CLASSES

Premier degré

19,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

19,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

23,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

16,5 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

28,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

(1) Public et privé, prévisions rentrée 2022.

(2) Rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

LES ÉLÈVES

935 047

élèves dans la région académique dont :

494 613 élèves
du premier degré

440 434 élèves
du second degré

LES APPRENTIS

44 512

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

4 427 écoles du 1^{er} degré

909 établissements du 2^d degré

LES PERSONNELS

95 881

personnels dans la région académique



LES DIPLÔMES

87,9%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

90,7%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

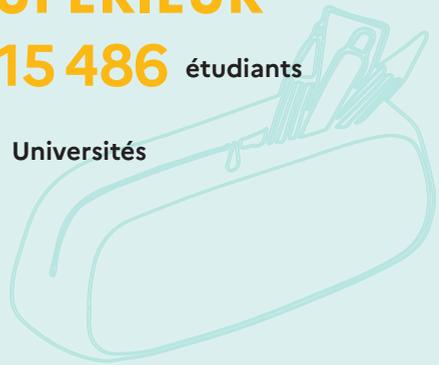
79,2%*

Proportion de bacheliers
dans une génération
*chiffre national

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

215 486 étudiants

5 Universités



LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

La région académique Grand Est regroupe les académies de Reims, de Nancy-Metz et de Strasbourg. Créée le 1er janvier 2020, elle constitue un échelon déconcentré de l'Etat, chargée des politiques ministérielles dans le champ de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les domaines et services regroupés au sein de la région académique

- Définition du schéma prévisionnel des formations des collèges et lycées,
- Formation professionnelle et d'apprentissage,
- Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire,
- Numérique éducatif,
- Fonds européens, relations européennes, internationales et coopération,
- Préparation du Contrat de Plan État-Région,
- Politique des achats de l'État,
- Politique immobilière,
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES),
- Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

À RETENIR

Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.

— Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.

— Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.

⊙ LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Impliquer les familles dans la première scolarisation

L'école maternelle affirme sa capacité de lutte contre les inégalités par une meilleure prise en compte des besoins des élèves. Dans l'académie de Reims, une « charte académique de la première scolarisation » a été établie selon quelques principes fondamentaux :

- Tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser ;
- L'école maternelle est inclusive par essence et c'est à elle de s'adapter aux jeunes enfants.

Si l'école maternelle est spécifique, elle n'en demeure pas moins une « véritable » école. La mise en place systématique d'un partenariat fort entre l'école et les familles permet de conduire à une adhésion sans détour des parents au projet de l'école et à ne pas douter de sa capacité à prendre soin de leurs enfants, de les éveiller au monde et aux savoirs fondamentaux.

Ainsi, dès l'inscription de l'enfant, une présentation juste sur ce qu'on fait à l'école, sur l'attention qui est portée à chacun, est donnée aux parents : réunions d'information, diffusion de livrets

d'accueil, rendez-vous individuels...

Des repères et des outils accompagnent cette « charte académique de la première scolarisation » pour aider les directeurs et les enseignants au quotidien.

⊙ VISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE CHACUN

Le premier objectif du Plan maternelle est de viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Durant les trois années du cycle, elle pose les premiers jalons des savoirs fondamentaux nécessaires à une entrée réussie au cours préparatoire (CP) : l'enjeu est d'offrir à tous les élèves un développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres. Il s'agit donc de construire une culture commune afin de favoriser un enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière des acquis des élèves.

FORMER LES PERSONNELS POUR ASSURER UN SOUTIEN CONSTANT AUX APPRENTISSAGES

Le deuxième objectif du Plan maternelle est de **renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels** afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève.

À l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs vont bénéficier de **formations didactiques et pédagogiques** adaptées à l'école maternelle. Un accompagnement de proximité va être mis en place, favorisant le développement de communautés de pratiques en lien avec la formation.

Les formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires vont

être adaptées et renforcées afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant dans un continuum entre 0 et 6 ans :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école.



3 objectifs du Plan maternelle

1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.



1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

À RETENIR

- Prévenir la difficulté scolaire dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.
- L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :
 - le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
 - l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
 - l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles ;
 - une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.

La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire demeure la priorité du ministère pour 2022-2023. Les résultats aux évaluations nationales montrent que depuis 2019, les efforts portés sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux portent leurs fruits. Malgré la crise sanitaire, dont les effets ont été gommés, les résultats des élèves reviennent au niveau de 2019, voire les dépassent dans certains domaines.

🕒 SOUTENIR MASSIVEMENT L'ÉCOLE PRIMAIRE

Des classes à effectifs réduits

Des "classes à effectifs réduits" ont été implantées en zone quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zone rurale. Leur pilotage est identique à celui des "classes dédoublées" en éducation prioritaire.

Ces classes répondent à trois objectifs :

- maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi ;
- réduction des inégalités sociales ;
- renforcement de l'encadrement pédagogique.

En 2021/2022, 577 classes sont "dédoublées" ou "à effectifs réduits" dans l'académie (508 classes en éducation prioritaire et 69 classes hors éducation prioritaire).

Ainsi, 7107 élèves de grande section de maternelle (GS), CP et CE1 bénéficient du dispositif (6179 en éducation prioritaire et 928 hors éducation prioritaire).

Depuis deux ans, 100 % des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire sont concernées. L'an dernier, 1072 élèves de GS ont bénéficié du dispositif en éducation prioritaire.

En 2022/2023, le dispositif continue de mettre l'accent sur les apprentissages fondamentaux : l'enseignement du langage est une des priorités des nouvelles classes de GS dédoublées.



L'impact du dédoublement des classes de CP et de CE1 en Rep+ *

- **Sur les compétences des élèves en français et en mathématiques**
 - En fin de CE1 (après 2 ans de scolarisation en classe réduite), ils ont des résultats supérieurs aux élèves scolarisés dans des écoles de Rep aux caractéristiques similaires, mais n'ayant pas bénéficié de la réforme.
 - L'impact positif est surtout visible en CP et subsiste en CE1. Il est également plus fort pour les élèves les plus en difficulté en mathématiques.
- **Sur les pratiques des enseignants**
 - Des effets positifs sur la conduite de la classe.
 - Des enseignants plus confiants vis-à-vis de leur enseignement.
 - Un recours plus marqué à la différenciation.

* Source : Depp

🕒 TIRER PROFIT DES ÉVALUATIONS NATIONALES

Depuis 2018, les évaluations nationales (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e) sont un outil au service de la réussite des élèves. Elles permettent d'identifier la difficulté scolaire sur des compétences fondamentales et d'intervenir immédiatement pour y remédier.

Durant l'année scolaire 2022-2023, l'accent sera mis sur :

- **l'analyse conjointe des résultats des élèves entre les professeurs** afin d'envisager les modalités pédagogiques les plus efficaces, notamment pour les classes charnières (CP, 6^e et 2^{de}) ;
- **des modalités de restitution aux parents** qui seront encore améliorées.

Les résultats de ces évaluations constitueront un axe majeur de dialogue entre les académies et le ministère afin de dresser un constat et de partager une stratégie pédagogique adaptée à chacun des territoires.

🕒 RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSEURS

Le Plan français et le Plan mathématiques

Lancés depuis 2019, les plans de formation en français et en mathématiques visent le développement professionnel continu de tous les professeurs, pour une meilleure expertise disciplinaire en français et en mathématiques. L'enjeu est de consolider la culture didactique et de former aux pratiques pédagogiques les plus efficaces en s'appuyant sur les résultats de la recherche.

Animée par des pairs experts, la formation se déroule en petits groupes appelés constellations, sur une durée de cinq journées pendant l'année scolaire.

Chaque constellation fixe son objet de formation en fonction des besoins exprimés par les enseignants et des résultats des élèves. Grâce à l'apport de connaissances actualisées, aux échanges entre pairs ou à l'observation croisée dans leurs classes de séances conçues collectivement, les enseignants peuvent modifier ou enrichir leur pratique.

D'ici quatre ans, chaque professeur aura bénéficié d'une formation de **cinq jours** (30 h), l'une en français et l'autre en mathématiques.

Améliorer les conditions d'apprentissage

TROIS OBJECTIFS

1 Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi

2 Réduction des inégalités sociales

3 Renforcement de l'encadrement pédagogique

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LE DÉDOUBLÉMENT DES CLASSES



PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24

95 %*

des classes de GS, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022.

* Sur la base des chiffres de juin 2022.



1.3 Ancrer la culture de l'évaluation

À RETENIR

- Une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 et de 4^e est mise en place afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité obligatoire.
- L'évaluation des établissements vise à développer la capacité d'agir pour répondre immédiatement aux besoins des élèves et à renforcer le travail collectif :
 - 80 établissements du second degré, ont été évalués dans l'académie de Reims, soit 33 % de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat ;
 - En 2022-2023, 57 établissements du second degré seront évalués, soit 24 % de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat ;
 - Pour le premier degré, après une expérimentation en 2021-2022, l'évaluation des écoles sera lancée à la rentrée 2023-2024.

© DES ÉVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis 2018, **des évaluations nationales en français et en mathématiques jalonnent le parcours de chaque élève** (début CP, mi-CP, début CE1, début 6^e).

Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), elles mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève. En cela, elles sont des appuis essentiels pour :

- **identifier la difficulté scolaire** et y répondre immédiatement ;
- **renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles**, avec des modalités de restitution aux parents qui feront prochainement l'objet d'améliorations ;
- **éclairer le travail collectif au sein de l'école** et améliorer le suivi et l'accompagnement assuré par les inspecteurs.

Dans cette même logique, et pour permettre **un suivi encore plus fin des**

acquis des élèves entre le CE1 et la 6^e ainsi qu'entre la 6^e et la 3^e, deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4^e – sont expérimentées à la rentrée, avant d'être généralisées en 2023-2024.

© UN SYSTÈME D'ÉVALUATION AU SERVICE DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

La finalité de l'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

Cette évaluation aide les écoles et les établissements à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser eux-mêmes leurs décisions et actions, leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement des équipes

pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Elle aide également les écoles et les établissements à remplir la mission confiée par l'État, en lien avec la collectivité de rattachement (commune, EPCI, département, région), en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance.

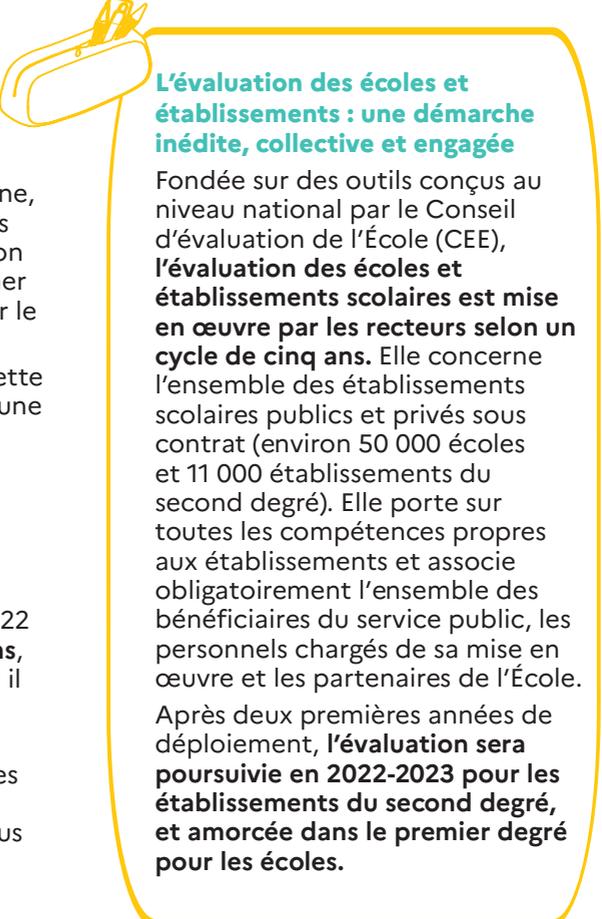
Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école ou du projet d'établissement.

Un accompagnement pour tous

Dans le 1^{er} degré, après une phase d'expérimentation menée en 2021/2022 dans 26 écoles de l'**académie de Reims**, un déploiement sur 5 ans est engagé : il concernera 172 écoles en 2022/2023.

Dans le 2nd degré, 80 établissements ont été évalués au cours de 2 dernières années. 57 établissements publics et privés seront engagés dans le processus d'évaluation en 2022/2023.

Des outils pratiques seront diffusés et des actions de formation seront déployées tout au long de l'année en direction des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement et de leurs équipes, ainsi que des personnels engagés dans ce processus d'évaluation.



L'évaluation des écoles et établissements : une démarche inédite, collective et engagée

Fondée sur des outils conçus au niveau national par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), **l'évaluation des écoles et établissements scolaires est mise en œuvre par les recteurs selon un cycle de cinq ans**. Elle concerne l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat (environ 50 000 écoles et 11 000 établissements du second degré). Elle porte sur toutes les compétences propres aux établissements et associe obligatoirement l'ensemble des bénéficiaires du service public, les personnels chargés de sa mise en œuvre et les partenaires de l'École. Après deux premières années de déploiement, **l'évaluation sera poursuivie en 2022-2023 pour les établissements du second degré, et amorcée dans le premier degré pour les écoles**.

Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

OBJECTIFS

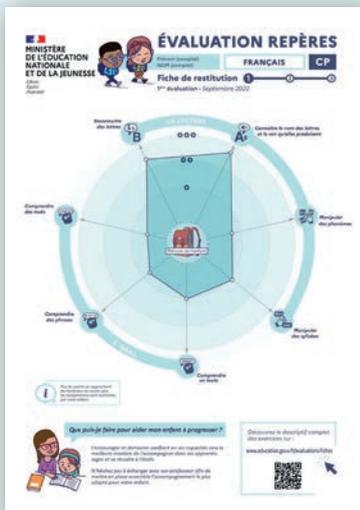
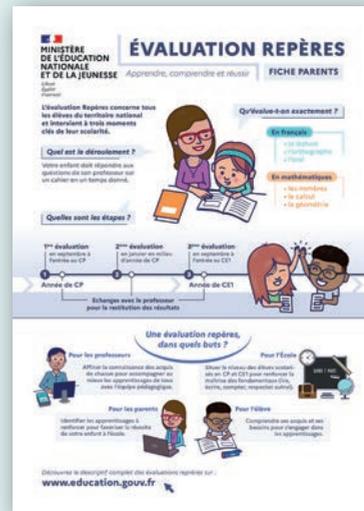
1 Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

2 Répondre aux questionnements des parents

UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

1 Une fiche de présentation des évaluations

- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

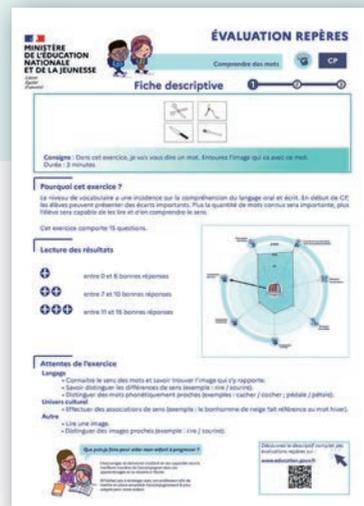


2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
- **Une modélisation en radar** pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur www.education.gouv.fr/evaluations-fiches



* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



1.4 Développer les compétences numériques des élèves

À RETENIR

- Une charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques à destination de l'ensemble des personnels d'éducation s'applique à tous les temps de l'enfant.
- Les compétences numériques sont mobilisées et développées dans tous les enseignements au cours de la scolarité.
- La généralisation du dispositif Pix se poursuit pour tous les collégiens et lycéens, avec une expérimentation en classe de 6e à la rentrée.
- Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) est encouragé, notamment auprès des filles.

① UNE CHARTE POUR L'ÉDUCATION À LA CULTURE ET À LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUES

Destinée à être affichée dans chaque école et établissement, la nouvelle charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques revêt un caractère officiel. Elle s'adresse à tous les personnels d'éducation et s'applique à tous les temps de l'enfant. Elle constitue un objet pédagogique qui vise l'appropriation des valeurs et des finalités du numérique, ainsi que le développement et la promotion d'une culture et d'une citoyenneté numériques. Elle s'articule étroitement avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui définit les compétences à maîtriser par les élèves et les adultes en matière numérique, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et conformément à la déclaration du 28 avril 2021 adoptée par le Conseil de l'Europe sur le renforcement de la vie privée et des données personnelles des enfants.

② LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Élément clé pour l'apprentissage tout au long de la vie, les compétences numériques sont essentielles à l'éducation. Elles constituent un jalon fondamental du cursus scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. **De l'école maternelle au lycée**, les programmes scolaires insistent sur la nécessité d'acquérir progressivement la maîtrise des compétences numériques. **Tous les enseignements** mobilisent des outils et des ressources numériques, contribuant ainsi au développement des compétences numériques des élèves.

③ LE DÉPLOIEMENT DE LA CERTIFICATION PIX

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) définit les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité.

La plateforme Pix permet le suivi des acquis et la délivrance d'une certification en fin de cycle 4 et au cycle terminal.

Intégrées dans l'ensemble des enseignements, les compétences numériques visent non seulement à former des citoyens éclairés capables d'exercer l'esprit critique indispensable à la démocratie, mais également à utiliser des outils numériques présents dans toutes les filières professionnelles. Des référents Pix sont déployés dans tous les établissements du second degré pour appuyer et coordonner le travail des équipes pédagogiques. Une certification Pix professeur est en cours d'expérimentation dans **notre académie** pour la deuxième année consécutive. Elle reprend la certification Pix complétée par des compétences numériques propres à l'enseignement.

© L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES

La spécialité NSI

Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) se poursuit, en cohérence avec les attentes et l'évolution de la société française, dans le prolongement de l'enseignement obligatoire de sciences numériques et technologie (SNT) en classe de 2^{de} générale et technologique.

Proposé depuis 2019 aux élèves de la voie générale du lycée, à raison de 4 heures hebdomadaires en 1^{re} et de 6 heures en terminale, il permet d'acquérir les concepts et les méthodes qui fondent l'informatique dans ses dimensions scientifiques et techniques.

Ce nouvel enseignement s'est accompagné de la création d'un Capes NSI en 2020 et de l'agrégation d'informatique en 2022.

Chaque élève peut suivre cet enseignement de spécialité au travers d'un maillage de 28 établissements de **notre académie**. 521 élèves de première ont suivi cet enseignement sur l'année scolaire 2021/2022 soit une augmentation de 20% des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente. La moitié d'entre eux conservent cet enseignement en terminale.

La promotion de la spécialité NSI auprès des lycéennes

Bien qu'en légère hausse de 2019 à 2021, la part de filles dans cette spécialité reste faible : 18,5 % en 1^{re} et 14 % en terminale au niveau national. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le lycée dans le cadre de la

poursuite d'études dans le supérieur et l'insertion professionnelle ultérieure. Il est indispensable de favoriser la diversité au sein des équipes afin de développer l'innovation et la créativité dans un secteur fortement pourvoyeur d'emplois.

Cet enseignement représente une opportunité pour tous les élèves, filles et garçons, d'accéder à des formations débouchant sur des métiers passionnants, valorisés et valorisants. Le **déficit d'accès des filles à NSI** constitue un problème pour la société, qui se prive ainsi de nombreux talents, et pour le numérique, qui risque de se développer de manière fortement déséquilibrée.

Pour faire connaître et promouvoir cette spécialité, notamment auprès des filles, plusieurs événements d'envergure organisés l'année dernière ont vocation à être reconduits : les Trophées NSI, la Journée NSI et les Olympiades de l'informatique. Les Trophées NSI ont récompensé des projets informatiques réalisés en équipe dans le cadre de l'enseignement de spécialité NSI. La Journée NSI avait pour objectif de mieux faire connaître les filières et les métiers du numérique en général et de l'informatique en particulier.



1.5 Faire progresser tous les élèves au collège

© Julie Bourges - MENJ

À RETENIR

- Les évaluations nationales de 6^e fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6^e, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5^e et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

🕒 UN COLLÈGE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Identifier les besoins avec les évaluations nationales de 6^e

Les évaluations nationales apportent des **repères essentiels pour identifier les besoins des élèves en français et en mathématiques**. Durant cette année, l'accent sera mis sur leur exploitation par les professeurs afin de prendre en charge sans délai la difficulté scolaire. L'analyse conjointe des résultats entre le collège et les écoles d'origine permettront de renforcer la liaison pédagogique entre le CM2 et la 6^e.

Devoirs faits, une mesure d'égalité sociale au service de la réussite des élèves

Le dispositif Devoirs faits, mis en place dès les premiers jours de septembre, est pleinement investi pour **renforcer les acquis des élèves**. Il doit être proposé prioritairement, dès la rentrée de septembre, aux élèves dont les acquis sont les plus fragiles afin de consolider leurs apprentissages fondamentaux et les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs.

🕒 UN COLLÈGE QUI INNOVE

L'expérimentation de deux heures de sport en plus

La pratique sportive et l'activité physique des élèves doivent être encouragées. Dans cette perspective, les collèges volontaires sont invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, en lien avec des clubs ou associations sportives. Cette expérimentation concerne près de 140 collèges dans les 30 académies pour l'année scolaire 2022-2023.

De nouvelles activités de découverte du monde professionnel

Afin d'accompagner les élèves dans des choix éclairés d'orientation à toutes les étapes de leur parcours, et dans l'élaboration progressive de leur projet professionnel, il est nécessaire de renforcer les actions de découverte du monde professionnel dès le collège. Ainsi, les collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers dès la classe de 5^e et jusqu'à la 3^e, activités qui pourront notamment prendre la forme de rencontres avec des professionnels de différents secteurs ou de visites d'entreprises.

© UN COLLÈGE ENGAGÉ POUR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Des expérimentations pédagogiques en 6e dès la rentrée

Les collèges volontaires pourront expérimenter, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de 6^e. Ce niveau de classe pourra ainsi donner lieu à des organisations spécifiques des enseignements, qui permettront par exemple d'offrir aux élèves des temps d'accompagnement différenciés et modulaires afin de renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, mieux accompagner la transition entre l'école et le collège et donner sa pleine cohérence au cycle 3. Ces aménagements pourront aussi bien se traduire par un effort accru sur la consolidation du niveau en lecture ou en mathématiques, que par des modes d'intervention différents, associant notamment des professeurs des écoles à la prise en charge des élèves.

Ces expérimentations pédagogiques seront une occasion privilégiée de réfléchir à d'autres modèles d'apprentissage et d'observer des organisations de travail différentes.

Un collège engagé pour la réussite et l'épanouissement des élèves

À la fin de la 3^e, un collégien sur 4 ne possède pas le niveau attendu, notamment en français et en mathématiques. Ce constat se porte à 50% pour les élèves qui sont orientés en voie professionnelle.

Ce constat nous oblige dès à présent à réfléchir à la nécessité de faire du collège un lieu où tous les élèves réussissent. Le cycle des approfondissements sera repensé dans une perspective d'excellence et d'ouverture pour mieux préparer les élèves à leur cursus et à leur orientation en fin de 3^e.

Des actions pour promouvoir les mathématiques dans l'académie

Dans le cadre du plan mathématiques, les professeurs des écoles de l'académie bénéficient de formations et d'un accompagnement spécifique. En parallèle, **19 établissements et plus de 109 enseignants se sont impliqués dans un laboratoire de mathématiques** en 2022. Les labomaths sont des lieux d'échanges de pratiques et de réflexion disciplinaire et didactique, de lieux de formation, de production de ressources, d'expérimentation pour les enseignants de mathématiques en coordination avec les équipes des autres disciplines qui visent à accroître l'efficacité de l'enseignement à destination des élèves et des étudiants.

Des actions sont également mises en place afin de valoriser cette discipline auprès des élèves, que ce soit durant la semaine des mathématiques, à l'occasion de projets disciplinaires et interdisciplinaires ou encore de jeux et concours (olympiades, concours général, rallye académique, course aux nombres etc.).

Dans la continuité de l'année scolaire écoulée, des actions seront menées en particulier auprès des filles afin qu'elles poursuivent cet enseignement au lycée puis lors de leurs études supérieures.





1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais

À RETENIR

- Le test de positionnement Ev@lang collège en anglais permet :
- d'identifier les acquis et les besoins des élèves vis-à-vis de l'objectif de maîtrise du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en fin de 3^e ;
- d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- un élève de 3^e sur deux n'atteint pas le niveau requis.
- Un plan d'urgence est lancé dès la rentrée pour que 80 % des élèves accèdent à ce niveau d'ici les trois prochaines années.

© EV@LANG COLLÈGE : UN OUTIL DE POSITIONNEMENT DÉVELOPPÉ PAR LE MINISTÈRE

Une évaluation exhaustive du niveau d'anglais des élèves de 3^e

L'ensemble des élèves de 3^e ont passé un test de positionnement nommé

Ev@lang. L'objectif est de permettre aux élèves d'évaluer leur niveau d'anglais et aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de suivi des apprentissages. Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 au niveau B1+ du CECRL dans les activités langagières de réception : compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit. Les connaissances linguistiques (grammaire et lexicale) sont également testées.

Près de 800 000 élèves, en France et dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, ont passé le test Ev@lang collège, soit 90 % des effectifs globaux des élèves de 3^e. Cette évaluation exhaustive constitue un outil précieux pour situer le niveau des élèves.

Le niveau attendu atteint par la moitié des élèves français

Près de la moitié des élèves ont le niveau attendu en fin de 3^e (A2). Environ 32 %

des élèves dépassent même le niveau A2 et 20 % se situent au niveau B1 et au-delà. Cependant, un élève sur deux (50,5 %) n'obtient pas le niveau A2 en fin de cycle 4, même si 20 % d'entre eux atteignent tout de même le niveau A1+.

© UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX POUR FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES EN ANGLAIS

Sans remettre en cause l'enseignement des autres langues vivantes étrangères, ce plan a vocation à améliorer le niveau des élèves en anglais. Il irriguera ensuite l'enseignement des autres langues vivantes.

Rédiger des repères de progression linguistique

Comme pour le français, les mathématiques et l'enseignement moral et civique, les programmes de langues vivantes seront complétés dès cette année par des repères annuels de progression du CP à la classe de 3^e. Les repères de progression vont permettre aux professeurs de mieux situer leur enseignement vis-à-vis du niveau de langue requis au fil des neuf années d'apprentissage de l'anglais.

Les repères vont proposer une progression claire et précise pour mieux former les élèves à comprendre, parler et écrire en langue vivante étrangère.

Élaborer des outils d'évaluation pour les professeurs

Des ressources pédagogiques comprenant des banques d'items et des banques d'exercices vont être proposées aux professeurs de collège, qui vont ainsi disposer d'outils de test standardisés leur permettant **d'entraîner régulièrement les élèves au fil de leur progression pédagogique.**

Poursuivre les efforts accomplis à l'école primaire

Dans le cadre du Plan langues vivantes, la précocité des apprentissages linguistiques est soutenue et la création d'écoles dites « bilingues » encouragée. Ces écoles bilingues proposent un parcours en langue vivante étrangère renforcé, avec des enseignements « de » et « en » langue vivante étrangère, allant de 3 heures jusqu'à 50 % des enseignements.

Étendre l'usage de l'assistant vocal numérique Captain Kelly

Le ministère a développé une solution numérique innovante d'assistant vocal au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire : Captain Kelly. Fondée exclusivement sur des interactions orales, cette solution numérique vise à assister le professeur des écoles dans la conduite des activités en langue anglaise pour construire les connaissances lexicales et syntaxiques des élèves et entraîner leur compréhension ainsi que leur prononciation en anglais. Depuis fin 2021, le ministère met l'assistant vocal à la disposition de tous les professeurs des écoles qui le souhaitent.

Encourager la mobilité des élèves, notamment au collège

L'expérience de la mobilité est un levier essentiel pour faire progresser les compétences de communication des élèves en langue étrangère. Elle place les élèves dans des interactions langagières et leur permet de saisir toute l'importance de parler plusieurs langues. **Grâce à la plateforme d'échanges eTwinning, la mobilité peut d'abord être virtuelle avant de se concrétiser par un voyage physique. Les projets Erasmus+ offrent de nombreuses possibilités de prise en charge pour permettre au plus grand nombre d'en profiter.**



1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique

© Stéphanie Lacombe - MENJ

À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les **mathématiques** sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1^{re} générale, avec 1 h 30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat : le **baccalauréat français international (BFI)** ;
- les **périodes de mobilité européenne et internationale** sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2^{de} à la terminale.

© PLUS DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE

Le double enjeu des mathématiques au lycée

L'enseignement des mathématiques au lycée poursuit deux objectifs :

- permettre aux élèves, grâce à la spécialité mathématiques et l'option mathématiques expertes, de **développer un niveau d'expertise élevé pour les préparer aux filières scientifiques** de l'enseignement supérieur ;
- proposer à tous les élèves de **consolider les connaissances acquises du CP à la 2^{de}** et d'approfondir un enseignement utile à la formation de l'esprit et indispensable à leur future vie professionnelle.

Dans cette perspective, un comité d'experts a été constitué et a remis ses propositions en mars 2022, après une large consultation, en vue de conforter la place des mathématiques au lycée.

Un renforcement des mathématiques en 1^{re} générale dès la rentrée 2022

L'analyse de la réforme du lycée a montré la nécessité de renforcer l'enseignement des mathématiques en 1^{re} pour les élèves

qui ne choisissaient pas la spécialité mathématiques. En 2022-2023, un enseignement de mathématiques spécifique est proposé en complément de l'enseignement scientifique de 1^{re} de 2 heures, soit de 3 h 30 désormais. Il permet aux élèves qui ne suivent pas la spécialité mathématiques en 1^{re} de consolider l'apprentissage et la maîtrise de notions fondamentales de mathématiques. En terminale, ils pourront **suivre plus facilement l'option mathématiques complémentaires**.

Objectifs et programme du nouvel enseignement de mathématiques dans le tronc commun

À la rentrée, tous les lycées proposent ce nouvel enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique pour les élèves de 1^{re} volontaires et sans spécialité mathématiques.

• Un enseignement d'1 h 30 par semaine dédié aux mathématiques

Les élèves volontaires bénéficient d'un enseignement d'1 h 30 par semaine, qui leur permettra d'acquérir des compétences mathématiques dans les domaines suivants : analyse de l'information chiffrée ; phénomènes aléatoires ; phénomènes d'évolution (croissance linéaire et exponentielle, variations).

- **Un programme en lien avec les autres disciplines**

L'approche pédagogique proposée dans cet enseignement s'appuie sur des situations concrètes : formation du citoyen (éducation financière, barème de l'impôt, propagation d'une rumeur) ; physique (vitesse d'un mobile, désintégration radioactive) ; biologie (tests médicaux, élimination d'une substance dans le sang, courbes de croissance) ; sciences de la Terre (niveau des océans) ; économie (coût marginal, chiffre d'affaires).

- **Une évaluation en contrôle continu**

Lorsqu'il est choisi par un élève, l'enseignement spécifique de mathématiques fait l'objet d'une évaluation au titre du contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat, intégrée dans la note attribuée à l'enseignement scientifique de la classe de 1^{re}, sans modification des coefficients (coef. 3).



Le nouvel enseignement de mathématiques en 1^{re} à la rentrée 2022

Cet enseignement est proposé en 2022-2023 :

- aux **élèves** qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques ;
- **dans le tronc commun** au sein de l'enseignement scientifique ;
- avec un horaire dédié de **1 h 30 par semaine**.

Cet enseignement est conseillé pour :

- **faciliter le suivi de l'option mathématiques complémentaires** en terminale ;
- disposer des **outils mathématiques utiles** à une poursuite d'études dans des filières non scientifiques.

LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL « BFI »

À la rentrée scolaire 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) devient le baccalauréat français international (BFI). Les élèves de classe de 1^{re} de la voie générale concernés présenteront cette nouvelle option internationale à la session 2024 du baccalauréat. Cette évolution répond à un double objectif :

— renforcer la part consacrée aux enseignements internationaux et aussi l'ouverture sur le monde pour les élèves qui choisissent cette voie ;

— améliorer la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat français dans le monde.

- Le nouvel enseignement connaît une connaissance du monde complète les enseignements spécifiques de discipline non linguistique et d'approfondissement culturel et linguistique ; il valorise l'engagement de l'élève dans le cadre d'un projet avec un partenaire international.

- Des parcours bilingues, trilingues ou quadrilingues sont proposés aux élèves, selon les établissements.

- La préparation au BFI concerne uniquement le cycle terminal (maintien des sections internationales jusqu'à la classe de 2de).

- Les élèves n'ayant pas suivi de section internationale avant la classe de 1^{re} peuvent postuler au BFI.

Dans l'académie, le lycée Chagall de Reims proposera l'option Bac français international (BFI) à la rentrée. À terme, les élèves y auront accès dans au moins un établissement par département.

La mobilité scolaire européenne et internationale

au lycée général et technologique

QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

QUELLES NOUVEAUTÉS ?

🕒 ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**

🕒 ÉLÈVES DE 1^{RE}

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

Avec inscription de la mention « **mobilité scolaire européenne et internationale** » sur le diplôme

🕒 ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral*

LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1^{re} lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.





1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

À RETENIR

Le lycée professionnel, dans l'académie de Reims c'est :

- 3 % des effectifs dans le public et privé sous contrat ;
- 47 lycées (dont 2 établissements régionaux d'enseignement adapté) qui proposent des formations professionnelles ;
- 39 spécialités de production et 20 spécialités de service en baccalauréat professionnel.

La voie professionnelle est au cœur de la formation aux métiers d'avenir et constitue **une réponse aux grands défis de notre temps**, notamment dans les domaines du numérique, de la transition écologique, ou encore de la construction de l'indépendance énergétique de notre pays. Elle conduit soit à la poursuite d'études supérieures, soit à l'insertion professionnelle.

© UNE PÉDAGOGIE RÉNOVÉE, AU SERVICE DE PARCOURS DE FORMATION RÉUSSIS

La transformation de la voie professionnelle a permis la mise en œuvre d'innovations pédagogiques majeures, comme l'organisation de la classe de 2^{de} du baccalauréat professionnel par familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre et la co-intervention des professeurs d'enseignement professionnel et d'enseignement général.

Des parcours individualisés et accompagnés

Les élèves bénéficient dorénavant d'un accompagnement dédié permettant de soutenir activement la progression de chacun : **aménagement de parcours en CAP**, structuration des secondes professionnelles en **familles de métiers, modules d'orientation** en terminale pour la poursuite d'études ou l'insertion dans la vie professionnelle (formation

renforcée aux techniques de recherche d'emploi, déploiement d'actions spécifiques pour la recherche d'emploi, mentorat dans une perspective d'égalité des chances), etc.

Des projets pluridisciplinaires

La réalisation d'un **chef-d'œuvre** est un marqueur fort de la scolarité en CAP et en baccalauréat professionnel. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif, et permet de développer des compétences professionnelles transversales.

Pour y parvenir, les élèves bénéficient d'**enseignements réalisés en co-intervention** entre enseignants de disciplines professionnelles et générales. Cette modalité pédagogique favorise la réussite des élèves et leur engagement dans leur formation.

© RAPPROCHER L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

Dans une société et une économie en évolution permanente, les liens entre l'École et l'entreprise sont continuellement développés afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Dans les territoires, une offre de formations diversifiée et adaptée

Les régions académiques et les académies poursuivent le travail conduit avec

les régions et les acteurs du monde professionnel afin de proposer, en lycée, une offre de formations diversifiée qui réponde au mieux aux besoins des territoires et du monde économique. L'élaboration de cette offre pourra s'appuyer sur des outils mis à la disposition des acteurs académiques, tels qu'une **carte interactive des formations professionnelles en lycée** : celle-ci permet, par diplôme ou par secteur professionnel, à l'échelle départementale, académique, régionale ou nationale, de croiser différentes données relatives à l'attractivité des diplômes, aux effectifs, aux taux de réussite aux examens, ou encore aux taux d'insertion et de poursuite d'études des jeunes.

Enfin, les lycées professionnels continuent de développer une **offre de formation en apprentissage**. Les jeunes qui le souhaitent auront ainsi la possibilité, dans toutes les régions académiques, de démarrer un cursus en voie scolaire et de le poursuivre en apprentissage, et inversement. La sécurisation du parcours de formation de chaque lycéen et le renforcement de son employabilité sont ainsi au cœur des dispositifs proposés en lycée professionnel.

Vers une gratification des stages en milieu professionnel

Pour mieux reconnaître les compétences professionnelles acquises par les lycéens durant leur parcours de formation, un travail est actuellement en cours pour permettre aux élèves qui s'engagent dans la voie professionnelle de bénéficier d'une **gratification des périodes de formation en milieu professionnel**.

© FRANCE 2030 : LE RÔLE CLÉ DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Le projet France 2030 porte une ambition de **souveraineté industrielle et technologique pour la France** dans des domaines stratégiques :

- décarbonation de l'industrie et des mobilités ;
- transports du futur ;
- alimentation et santé, etc.

Il prévoit de former d'ici 2030 plus d'un million de personnes. C'est un défi qui engage collectivement les industriels, l'ensemble des acteurs éducatifs et le Gouvernement. 2,5 milliards d'euros

sont consacrés au développement de **nouvelles formations professionnelles pour répondre à 22 stratégies d'accélération** dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt appelé Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA). Les Campus des métiers et des qualifications d'excellence sont identifiés pour concevoir et déployer ces nouvelles formations et faire rayonner la voie professionnelle française à l'international. Parmi les 58 lauréats de la première levée de cet AMI CMA, 20 impliquent des CMQ pour un montant de 107 millions d'euros.

L'académie de Reims compte 2 CMQ :

- CMQ d'excellence procédés et matériaux innovants ;
- CMQ d'excellence bioéco academy.

© LA SEMAINE DES LYCÉES PROFESSIONNELS

La semaine des lycées professionnels se déroulera du 5 au 9 décembre 2022. Initialement impulsée dans la région académique Grand Est, elle s'étend désormais sur tout le territoire national. Elle s'adresse à un public large : les jeunes et leur famille, les acteurs du monde économique, les représentants et élus des collectivités et les autres services de l'État. Elle leur permet de découvrir la richesse des lycées professionnels par la diversité des parcours proposés, la qualité des équipements ou l'innovation pédagogique : par exemple la co-intervention et le chef-d'œuvre.

Cette semaine cible notamment le collège, niveau auquel s'affinent les représentations des métiers et les projets d'études au lycée. La semaine des lycées professionnels se déroule ainsi courant décembre, bien en amont de la formulation des vœux d'orientation.

© LA RÉNOVATION DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS : UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE SOCIÉTÉ ET DU MONDE PROFESSIONNEL

Les diplômes professionnels sont, comme l'ensemble des certifications professionnelles, soumis à un cadre légal et réglementaire qui garantit leur bonne adaptation aux besoins en compétences des employeurs et leur délivrance en formation continue pour les adultes. Ils sont conçus pour pouvoir être préparés par des candidats scolaires, mais aussi par des candidats en apprentissage ou en formation continue.

Enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour cinq ans maximum, ils sont créés ou rénovés après avis d'une des onze commissions consultatives professionnelles (CPC), qui sont composées de représentants d'employeurs, de salariés et de représentants des ministères concernés. Ces commissions permettent d'adapter le niveau de compétences aux exigences du monde professionnel. Chaque année, un grand nombre de diplômes sont ainsi créés, rénovés ou reconduits après nouvel examen.

À la rentrée 2022, **12 nouveaux diplômes rénovés** seront mis en œuvre, parmi lesquels des baccalauréats professionnels (modélisation et prototypage 3D, accompagnement soins et services à la personne, etc.), des mentions complémentaires (encadrement secteur sportif) ou encore l'unité facultative secteur sportif du baccalauréat professionnel.

© UNE CARTE DES FORMATIONS EN ÉVOLUTION

Dans le cadre d'une concertation étroite entre les régions et les rectorats, l'évolution de l'offre de formations permet de **répondre aux besoins de l'économie comme aux attentes des jeunes**. À titre indicatif, en cinq ans, au niveau national le nombre d'élèves formés a augmenté de 22 % dans les secteurs de la transition numérique et écologique (de 88 000 à 107 000 jeunes en formation) et de 48 % en aéronautique. L'ensemble des données sur la carte de formation sont en outre désormais en open data.

© UN CONSORTIUM LABELLISÉ ERASMUS+

À la faveur de la présidence française de l'Union européenne qui s'est achevée en juin dernier, l'**académie de Reims** a donné corps à l'accréditation Erasmus+ Enseignement professionnel obtenue pour la période 2021-2027 avec le lancement de son 5ème consortium. Ce dernier est composé de 15 établissements, lycées professionnels, GRETA et CFA, qui contribuent ainsi à la mise en place de l'espace européen de l'éducation et de la formation.

Co-piloté par la délégation académique aux relations internationales et à la coopération (DAREIC) et le GIP FCIP de l'académie de Reims (qui a pour objet la mise en œuvre d'un ensemble de services concourant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie), cet ambitieux projet permettra la mise en œuvre de **400 mobilités dans huit pays d'accueil européens**. Il est destiné aux apprenants et aux personnels de l'enseignement et de la formation professionnelle autour de sept objectifs stratégiques, dont le développement des compétences clés des bénéficiaires et leur adaptation à la digitalisation des entreprises, de l'économie et des services.



Erasmus+



2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



2.1 Rendre l'École accessible à tous

À RETENIR

- Plus de **8029** élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements scolaires de l'académie à la rentrée 2021.
- **227 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** sont ouvertes pour les accueillir.

🕒 UN ENGAGEMENT POLITIQUE RÉAFFIRMÉ

- 8029 élèves à la rentrée 2021 étaient en situation de handicap **dans l'académie**
- + 6,4 % des élèves sont en situation de handicap dans l'académie depuis la rentrée 2020 et + 20 % depuis la rentrée 2017
- 2342 élèves sont scolarisés en Ulis (+17 % par rapport à la rentrée 2020) et 227 dispositifs sont ouverts à la rentrée pour les accueillir (123 Ulis école ; 98 Ulis collège ; 6 Ulis lycée).
- 4670 élèves ont reçu une notification pour bénéficier d'un accompagnement humain (+ 15,3 % par rapport à 2020) :
 - Ardennes : + 15 %
 - Aube : + 17 %
 - Marne : + 16 %
 - Haute-Marne : + 7 %

* chiffres rentrée 2021 (stabilisés)

🕒 AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES

La scolarisation d'un enfant en situation de handicap peut être une source de questions ou d'appréhension pour les familles. Leur accompagnement est donc essentiel pour assurer la scolarisation pleine et réussie de leur enfant. Toutes les familles bénéficient ainsi, dès la rentrée et autant que possible en amont de celle-ci, d'un **entretien d'accueil** avec l'enseignant de leur enfant et, le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir. Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les **cellules d'écoute départementales**, tout comme la **cellule Aide handicap école**, apportent une réponse aux besoins d'information des familles.

🕒 GARANTIR UN SUIVI INDIVIDUALISÉ POUR LES ÉLÈVES

Afin de garantir à chaque élève à besoins particuliers le suivi individualisé de son parcours, un système d'information se met en place progressivement pour outiller tous les personnels qui accompagnent l'élève. Ce système recense toutes les informations utiles pour la bonne prise en charge de l'élève, ce qui permet **d'améliorer la qualité globale de l'accompagnement et d'éviter des ruptures** dans le parcours scolaire des élèves.

◎ PILOTER LES DISPOSITIFS DANS UNE LOGIQUE QUALITATIVE AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), désormais généralisés sur l'ensemble du territoire, sont consolidés par la présence accrue du secteur médico-social dans l'analyse et la réponse aux besoins des élèves. Pour accompagner cette dynamique, la mission pédagogique des coordonnateurs est renforcée, le vademecum Pial est enrichi, et de nouveaux outils informatiques viennent en faciliter la gestion.

◎ POURSUIVRE LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Certains élèves peuvent avoir besoin de l'appui du secteur médico-social pour faciliter leur accès à l'école. Une coopération étroite est déjà en œuvre partout sur le territoire : **203 équipes mobiles d'appui à la scolarisation** (Emas) contribuent à l'analyse des situations d'élèves dans les établissements scolaires. Les Pial renforcés permettent de coordonner les actions en direction des élèves les plus fragiles. De plus, les plateformes 0-6 ans et 7-12 ans ont vocation à mieux soutenir les enfants présentant des troubles du neuro-développement. Enfin, dans chaque département, **une commission d'affectation spécifique**, créée par la loi pour une École de la confiance, est organisée afin de permettre de construire un parcours de scolarisation pour chaque élève. Le travail étroit conduit avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le secteur médico-social doit permettre de définir conjointement les priorités d'admission des élèves dans les dispositifs de l'éducation nationale, dans les structures médico-sociales ou en école ordinaire.

◎ RENFORCER LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue de ces six ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales. **L'objectif est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir travailler à temps plein.**

◎ ACCOMPAGNER TOUS LES PERSONNELS PAR UNE FORMATION DE QUALITÉ

Afin de sécuriser les parcours scolaires de tous les élèves, les actions de formation de tous les personnels sont renforcées. **En formation initiale**, dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), tous les professeurs et personnels d'éducation bénéficient depuis la rentrée 2021 d'un module de formation d'une durée minimale de 25 heures dédié à l'École inclusive. Dans le cadre de la **formation continue**, le nombre et la qualité des modules d'initiative nationale (MIN) augmentent. Ces formations longues, tout comme les formations « croisées » avec le secteur médico-social, contribuent à la montée en compétences des enseignants comme des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). L'obtention du **certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive** (Cappei), désormais accessible par la voie de l'examen ou par la validation des acquis de l'expérience professionnelle, permet d'accroître le nombre d'enseignants ressources dans les établissements du premier comme du second degré. Enfin, la plateforme de ressources pédagogiques **Cap École inclusive**, ouverte à tous, s'enrichit régulièrement pour accompagner la scolarisation de tous les élèves.



Les applications de suivi des élèves à besoins particuliers

- **L'application de gestion des élèves en situation de handicap (AGESH)** permet le suivi du parcours des élèves tout au long de leur scolarité, avec un module PIAL pour faciliter le travail de gestion des accompagnements humains.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI)** a pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou non. Généralisée depuis janvier 2022, cette application permet aux enseignants de mettre en œuvre les aménagements et adaptations nécessaires à chaque élève.
- **Incluscol** automatise et sécurise la gestion des demandes d'aménagements des épreuves d'examen et concours de l'enseignement scolaire. L'application se développe à la rentrée 2022 pour une généralisation prochaine.

Échange de pratiques avec les homologues européens

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, des personnels de direction, un CPE, des enseignants et des AESH impliqués dans des dispositifs inclusifs innovants dans 4 écoles et 14 collèges de l'académie de Reims ont pu enrichir leurs pratiques et leurs compétences linguistiques, culturelles et personnelles grâce à des missions d'observation organisées par la délégation académique aux relations internationales et à la coopération (DAREIC). Financées par le programme Erasmus+, ces missions se sont déroulées en Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Roumanie, Italie, Croatie, Suède et Norvège. Un séminaire de dissémination aura lieu dans le cadre des Erasmus Days 2022 en lien avec nos partenaires européens. Il permettra de mettre en lumière les pratiques transférables observées.



Erasmus+

AUTISME, UNE SCOLARISATION ADAPTÉE DÈS L'ENTRÉE DANS L'ÉCOLE

Chaque département est doté d'un enseignant ressource autisme pour accompagner les équipes au sein des écoles et des établissements scolaires. À la rentrée 2022, l'académie de Reims comptera :

9 unités maternelle autisme* :

- Ardennes : UEMA école primaire Verdun, Donchery ; UEMA, école maternelle Medès France, Rocroi
- Aube : UEMA école maternelle Paul Bert Troyes ; UEMA école maternelle Elsa Triolet, Romilly sur Seine
- Marne : UEMA école maternelle, les provençaux, Reims ; UEMA école maternelle Charbonneaux, Reims (ouverture rentrée 2022) ; UEMA le Petit Prince (St Memmie)
- Haute-Marne : UEMA école maternelle Langevin Wallon, Saint-Dizier ; UEMA école maternelle Voltaire Moulin à Chaumont (ouverture rentrée 2022)

1 unité élémentaire autisme :

- Marne : UEEA, école élémentaire les provençaux, Reims
- 3 dispositif d'auto-régulation** :
- Ardennes : DAR école du petit-jour, Montcy-Notre-Dame
- Aube : DAR école Paul Bert, Troyes
- Haute-Marne : DAR école élémentaire Lucie Aubrac, Saint-Dizier

Au collège et au lycée, les jeunes autistes bénéficient d'un accompagnement via des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et des dispositifs Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) qui est défini en fonction de leurs besoins.

* Les unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) sont des classes d'un établissement médico-éducatif implantées dans une école maternelle pour y accueillir des enfants autistes.

** Les dispositifs d'auto-régulation permettent à des enfants autistes d'être scolarisés en classe ordinaire en bénéficiant d'un soutien renforcé coordonné avec le secteur médico-social.

2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

À RETENIR

— La lutte contre les inégalités territoriales s'inscrit dans la continuité de la **politique d'éducation prioritaire**, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.

— Au-delà de l'éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d'une **meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire**, qu'ils soient ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :

1. la progressivité dans l'allocation des moyens pour répondre au plus près des besoins des établissements ;
2. le renforcement des partenariats et des coopérations locales, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.

© LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT (CLA)

Les contrats locaux d'accompagnement (C.L.A.) s'adressent à des écoles ou des établissements n'appartenant pas à l'éducation prioritaire mais nécessitant un accompagnement spécifique. En cette rentrée 2022, **l'académie de Reims** met en place un CLA dans chaque département dès la rentrée :

- Collège de l'Argonne à Grandpré et écoles de Grandpré et Buzancy (08) ;
- Lycée professionnel Léonie Aviat à Troyes (10) ;
- Collège Pierre-Gilles de Gennes à Frignicourt (51) ;
- Collège Paul Claudel, lycée professionnel Emile Baudot, EREA du pré aux Saules, école primaire Camille Claudel à Wassy (52).

Chaque contrat est issu des concertations menées avec les équipes de terrain en fonction des besoins et des attentes. Il est donc adapté à chaque situation locale. Il se fonde sur des objectifs pédagogiques et/ou partenariaux et peut donner lieu à une attribution de moyens supplémentaires (heures postes, heures supplémentaires, crédits pédagogiques,...). La forme et les modalités précises de l'accompagnement sont définies par les équipes, en lien étroit avec l'IA-DASEN et les corps d'inspection.

LE CLA est établi pour trois ans et fera l'objet d'une première évaluation à la fin de l'année 2022/2023 et en fin d'expérimentation.

© LES CITÉS ÉDUCATIVES : UN LABEL D'EXCELLENCE POUR UNE ACTION COORDONNÉE

Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur la totalité de leur parcours, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, un label d'excellence Cité éducative a été créé en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville les plus défavorisés. Signe d'un renforcement de la coordination entre acteurs locaux, le label Cité éducative et les moyens affectés par l'État ont été accordés **dès la rentrée scolaire 2019 aux territoires dans lesquels une stratégie ambitieuse pour l'école a été définie** avec la collectivité pour répondre aux trois grands objectifs : conforter le rôle de l'école ; organiser la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles. Dotée de moyens inédits **(230 millions d'euros sur la période 2019-2023)**, la démarche repose sur une alliance tripartite organisée autour du collège, chef de file de la cité éducative.

Les cités éducatives dans l'académie

Période 2020-2022 :

- La Ronde Couture, Charleville-Mézières (08).
- Quartiers de Chantereigne à La Chapelle-Saint-Luc et Montvilliers à Les Noës-pres-Troyes (10).
- Croix Rouge, Reims (51).

Période 2022-2024 :

- Cité éducative « Boucle de Marne » Quartiers Ouest, sud et Schmit, Châlons-en-Champagne (51).
- Quartiers Le Lac et centre ancien, Sedan (08)
- Quartiers Orgeval et Walbaum (extension de la cité éducative Croix Rouge), Reims (51)
- Quartier Vert-Bois, Saint-Dizier (52).

© LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

Au-delà de l'attention qui lui est portée dans le cadre de la préparation de chaque rentrée scolaire, **l'école rurale est soutenue** ces dernières années par deux grands types de mesures :

- la conduite des regroupements pédagogiques et les réseaux d'écoles ;
- la conclusion de conventions ruralité.

Par ailleurs, l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans l'accord du maire est maintenu.

Pour renforcer l'attractivité de l'école en milieu rural, l'éducation nationale a lancé à partir de 2021 l'expérimentation des Territoires éducatifs ruraux (TER), dont le champ d'application doit être plus large que la question du maillage scolaire et le regroupement des écoles, et dont la démarche doit davantage associer l'ensemble des partenaires du territoire.

Un projet de territoire « Écoles rurales innovantes » en Haute-Marne

Face à la perte d'effectifs récurrente, la **direction académique des services de l'Éducation de la Haute-Marne** a proposé aux élus de réfléchir à une offre scolaire et périscolaire de qualité permettant aux enfants de découvrir leur territoire et de travailler à partir du patrimoine local. Une expérimentation d'École rurale innovante sera ainsi lancée à la rentrée 2022 sur le territoire du parc national de Forêts, dans un premier temps autour des écoles d'Auberive et de Saint-Loup sur Aujon. Ce projet associera l'Éducation nationale, le parc national de Forêts, les collectivités territoriales et différents partenaires.

© LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Parce qu'il est difficile d'apprendre le ventre vide, **l'opération Petits déjeuners à l'école** consiste à proposer aux élèves de primaire un petit déjeuner équilibré au début de la journée, composé d'un produit laitier, de céréales et d'un fruit. Le dispositif est porté conjointement par l'État et les communes. La situation économique de nombreuses familles étant fragilisée en raison des conséquences de la crise sanitaire, le public éligible est significativement élargi depuis septembre 2021 au-delà des seuls réseaux de l'éducation prioritaire, notamment aux zones périurbaines et rurales, et plus particulièrement aux territoires éducatifs ruraux.



2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école

À RETENIR

— Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés : implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés ; augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés ; évolution de la carte scolaire et développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées.

— Les 9 internats d'excellence de l'académie labellisés vont être accompagnés pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.

LE RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Des cursus d'excellence dans les collèges les moins favorisés

Afin de renforcer l'attractivité des collèges les moins favorisés, **2 nouvelles sections internationales** sont implantées dans l'académie à la rentrée scolaire 2022 :

- Ardennes : Collège Salengro de Charleville-Mézières, en allemand
- Marne : collège Paul Fort (REP+) de Reims, en anglais.

Ces cursus d'excellence, jusqu'ici majoritairement implantés dans des collèges favorisés, seront implantés sur tous les secteurs pour renforcer l'ambition scolaire des élèves.

L'implantation de ces sections internationales poursuit ainsi la démarche déjà engagée en matière d'**enrichissement de l'offre pédagogique dans les établissements les moins favorisés** au travers de l'implantation de l'enseignement optionnel français et culture antique en 6^e, de classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre, etc.), de sections sportives, ou encore de classes bilingues.

Les nouvelles sections internationales en 2022

- **43** sections implantées dans des collèges Rep et Rep+.
- **21** académies concernées.
- **30** sections anglo-américaines, mais aussi des sections ouvertes en allemand, espagnol, italien et portugais.

Plus de mixité sociale dans les établissements

À la rentrée scolaire 2021, 5 lycées publics parmi les plus favorisés de notre académie et se sont vus attribuer des objectifs de progression de leur taux de boursiers adaptés à leur capacité d'accueil et au contexte local :

- Lycée Chanzy, Charleville-Mézières (08)
- Lycée Herriot, Sainte-Savine (10)
- Lycée Bayen, Châlons-en-Champagne (51)
- Lycée Jean Jaurès, Reims (51)
- Lycée Chagall, Reims (51).

Cette action ciblée a permis une augmentation des effectifs d'élèves boursiers nettement supérieure à celle observée au niveau national.

Cette promotion de l'ouverture sociale est étendue à 3 collèges de l'académie à partir de la rentrée 2022 :

- Collège Jean Macé, Charleville-Mézières (08)
- Collège Université, Reims (51)
- Collège Camille Saint-Saens, chaumont (52)

Pour cette première année, les objectifs fixés en concertation entre les académies et les établissements visent à accueillir plus de 1 000 élèves boursiers supplémentaires dans les collèges retenus. Les élèves boursiers accueillis bénéficieront d'un accompagnement éducatif adéquat afin de favoriser leur épanouissement et leur réussite scolaire. Au-delà des rentrées scolaires 2021 et 2022, ces mesures doivent s'ancrer dans la durée : cette démarche sera amplifiée et les objectifs de progression de taux de boursiers devront continuer à croître lors des prochaines rentrées.

Cette action ciblée implique de susciter des demandes de dérogation de la part des élèves boursiers pour l'affectation dans ces établissements, laquelle peut s'appuyer sur différents types de leviers :

- l'information des élèves et de leur famille et leur accompagnement dans la procédure d'affectation ;
- l'utilisation du caractère dérogatoire de l'affectation dans des sections spécifiques, qui permet d'accueillir des élèves boursiers qui souhaitent suivre les enseignements correspondants proposés dans des établissements plus favorisés et auxquels ils n'auraient pas eu accès dans leur secteur géographique ;
- le recours aux internats d'excellence qui permettent d'accueillir des élèves hors secteur et offrent un accompagnement pédagogique, éducatif et social renforcé.

La sectorisation pour réduire les écarts sociaux entre établissements

Dans la Marne : le plan mixité collège s'est porté sur le collège Université, établissement rémois de centre-ville, disposant d'un indice de position sociale favorable. Une redéfinition de la sectorisation de ce collège a été réalisée avec le conseil départemental. Les familles éligibles aux bourses à l'entrée en 6e ont été informées de la possibilité pour leur enfant de découvrir une carte des formations différente de celle de leur collège de secteur avec les parcours CHAM/CHAD/Bilangue.

Le plan mixité consacré aux lycées concerne les lycées rémois Marc Chagall et Jean Jaurès ainsi que le lycée châlonnais Bayen au sein desquels des élèves boursiers ont souhaité être affectés pour bénéficier d'une offre de formation attractive et d'un accompagnement privilégié de la part des équipes éducatives.

En Haute-Marne : un travail est engagé entre les 3 collèges de Chaumont pour permettre notamment la poursuite de parcours particuliers sans changer nécessairement d'établissement.

© LES INTERNATS D'EXCELLENCE : UN CADRE D'APPRENTISSAGE AMBITIEUX POUR TOUS

L'internat au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves

L'internat d'excellence constitue un levier concret pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner un **égal accès à l'excellence pour tous**. En offrant des conditions d'apprentissage favorables et un accompagnement éducatif et pédagogique renforcé, l'internat d'excellence a pour objectif d'encourager l'ambition scolaire. Il s'adresse en tout premier lieu aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés, scolarisés en éducation prioritaire ou en zone rurale et isolée, et plus largement à tous les élèves qui ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables. Le **label Internat d'excellence** a été créé en 2021 pour encourager la revitalisation des internats. Il vise une amélioration qualitative de l'offre d'internat, adaptée aux besoins des élèves et des familles et ancrée dans les territoires. Le label récompense et encourage **l'enrichissement des projets éducatifs et pédagogiques des internats scolaires**, élaborés en très étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'établissement sur le territoire, au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des élèves.

9 internats d'excellence sont labellisés dans l'académie :

- Collège Rimbaud de Charleville Mézières (08)
- Lycée professionnel Diderot de Romilly sur seine (10)
- Cité scolaire Bachelard de Bar sur Aube (10)
- Collège Schuman de Reims (51)
- Lycée polyvalent Brière de Reims (51)
- Lycée polyvalent Hessel d'Épernay (51)
- Collège Bruntz de Bourmont entre Meuse et Mouzon (52)
- Collège Cressot - Lycée Lebon de Joinville (52)
- Lycée professionnel Baudot de Wassy (52).

Un plan de formation des personnels a été mis en place afin notamment de professionnaliser et d'adapter les compétences et pratiques des personnels qui interviennent auprès des élèves internes. Les équipes qui se lancent dans ce projet de labellisation bénéficient d'un accompagnement afin d'enrichir et adapter si besoin leur projet éducatif et pédagogique. Enfin, un réseau académique a été créé afin de proposer des échanges de pratiques.

La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers

Initiée à la rentrée 2020 et achevée à la rentrée 2021, la revalorisation de la prime d'internat en faveur des boursiers contribue à lever les éventuels freins financiers à une scolarisation en internat et, par extension, à une orientation choisie.



2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

À RETENIR

- **L'égalité entre les filles et les garçons** se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.
- À compter de la rentrée 2022, la **labellisation Égalité filles-garçons** permettra aux collèges et aux lycées de valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de l'établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.

© FORMER ET ÉDUCER CONTRE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES

Le ministère poursuit son action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, fondée à la fois sur des dynamiques interministérielles et sur une prise en compte à tous les niveaux de pilotage de l'institution scolaire.

La formation de l'ensemble des personnels se renforce, avec la formation initiale obligatoire des enseignants ou avec la formation continue, en particulier des cadres. L'approche disciplinaire est encouragée. Le ministère confirme également son soutien à la société civile, aux associations de défense des droits des femmes et à celles promouvant la mixité et l'égalité professionnelle, pour l'organisation d'actions éducatives : prix et concours scolaires, sensibilisation dans les classes, actions autour de dates clés. Cette année encore, la Semaine de l'égalité, autour du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, sera un moment fort de mobilisation.

Enfin, pour permettre une plus grande cohérence de la politique d'égalité à l'échelle de l'établissement et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, **tous les collèges et les lycées sont invités, dès la rentrée 2022, à candidater au label Égalité filles-**

garçons, dont le cahier des charges a été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 10 mars 2022. Il s'appuie sur **cinq leviers d'actions** : pilotage de l'établissement, formation des personnels, politique éducative et vie scolaire, pédagogie mixte et égalitaire, partenariats et rayonnement.

Avant l'été, une douzaine d'établissements de **l'académie** s'étaient déjà manifestés.

© ACCOMPAGNER LES CHOIX D'ORIENTATION POUR UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

Les écarts de réussite entre les filles et les garçons, ainsi que les différences dans leurs choix d'orientation, sont encore trop marqués par des déterminismes dont les causes sont connues et doivent être corrigées. La sous-représentation des filles dans les spécialités scientifiques, notamment en numérique et sciences informatiques (NSI), en est un exemple frappant, qui impose une action forte de l'institution scolaire, en lien avec ses partenaires et avec l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, **l'attractivité des disciplines scientifiques et numériques auprès des filles est renforcée dès le collège**, en s'appuyant sur l'accompagnement à l'orientation et le

mentorat. Une attention toute particulière sera donnée aux enjeux de mixité dans les activités de découverte des métiers qui seront mises en place au collège.

La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes de genre sont également au cœur des démarches partagées avec les conseils régionaux. Inscrites dans une approche proactive, elles permettent aux élèves de devenir acteurs de leur parcours de formation en faisant des choix d'orientation ambitieux, diversifiés et éclairés.

Au moins un référent adulte par établissement

L'académie compte 210 référent(e)s adultes égalité filles-garçons, soit un peu plus d'une personne par établissement et 30 référent(e)s LGBT.

L'accent est mis tout particulièrement sur la formation de la communauté éducative et en faveur d'une plus grande mixité des filières.

© ÉDUCER À LA SEXUALITÉ

L'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire du primaire au lycée. Elle apporte des connaissances scientifiques et objectives préservant la liberté de conscience de chacun.

Elle contribue au **bien-être de l'élève et favorise le développement d'un comportement responsable** fondé sur le respect des autres et de soi.

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans un continuum adapté, à chaque étape, au degré de maturité des élèves. **Elle a pour but de faire reculer les violences sexistes et sexuelles**, notamment à l'égard des personnes homosexuelles, bissexuelles ou transgenres (LGBT), **et les inégalités entre femmes et hommes** qui existent au sein de notre société. L'éducation à la sexualité a également pour objectif de prévenir les comportements sexuels à risque. Enfin, elle contribue à la **prévention des violences**, notamment sexuelles, dont peuvent être victimes les enfants et adolescents.

© LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL NUMÉRIQUE

Le développement des violences sexistes et sexuelles dans le champ du numérique – cybersexisme, cyberviolences, cyberharcèlement, etc. – est une préoccupation croissante avec la diffusion de l'Internet mobile et des réseaux sociaux. Plusieurs actions éducatives permettent de

développer une culture de la prévention par les pairs, à l'instar du **prix spécial Harcèlement sexiste et sexuel** du concours annuel Non au harcèlement (voir fiche 4.2) ou d'autres concours portés par des opérateurs et partenaires du ministère (Buzzons contre le sexisme, #Zérocliché). Afin d'améliorer la compréhension de phénomènes en permanente évolution, le ministère soutient la nouvelle **étude du centre Hubertine Auclert sur les cyberviolences sexistes et sexuelles**, lancée à la rentrée.

© AIDER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

L'ensemble des équipes éducatives sont mobilisées pour repérer, signaler et accompagner les élèves victimes de violences sexistes et sexuelles, qu'elles aient lieu dans ou à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement, y compris dans le cadre intrafamilial. Les élèves peuvent solliciter **des personnes ressources**, au premier rang desquelles les infirmiers, les assistants de service social, les psychologues et les médecins de l'éducation nationale. Le cas échéant, l'institution scolaire oriente les jeunes vers des structures de prise en charge ou vers les services de la protection de l'enfance.

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

L'éducation nationale est engagée dans les travaux menés par la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) afin de construire une politique publique de protection des enfants. La Ciivise a pour priorité d'organiser **le recueil de témoignages des victimes**. Pour cela, elle doit :

- permettre aux adultes victimes dans leur enfance et/ou à leurs proches de témoigner grâce à la mise en œuvre d'un numéro d'appel ;
- proposer aux victimes un accompagnement et une orientation adaptés à leur situation.

Du lundi au vendredi de 10 h à 19 h :

0 805 802 804 (numéro anonyme et gratuit)

0 800 100 811 depuis l'outre-mer (numéro anonyme et gratuit)



2.5 Développer la créativité et la sensibilité

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle (EAC) associe la fréquentation des œuvres et des lieux de culture et de mémoire, la rencontre avec les acteurs des arts, de la culture et des sciences, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- Elle contribue à l'émancipation de chaque élève et l'ouvre sur l'universel par le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle améliore la cohésion de groupe et favorise la réussite scolaire.
- Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine :
 - l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au lycée ;
 - la part collective du pass Culture, qui profitera à tous les élèves de la 4^e à la terminale pour des sorties culturelles en commun.

© DEUX OUTILS AU SERVICE DE L'EAC : LE PASS CULTURE ET L'APPLICATION ADAGE

Le pass Culture

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient de la part collective du pass Culture. Celle-ci est dotée de 45 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2022. Ce financement est exclusivement dédié aux activités d'EAC effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Portés par l'éducation nationale, les crédits sont transférés à la SAS pass Culture qui assure la mise en œuvre d'une politique publique partagée avec le ministère de la Culture.

Le pass Culture permet le déploiement d'actions d'EAC à hauteur de :

- 25€ par élève de 4^e et 3^e ;
- 30€ par élève de 2^{de} et CAP ;
- 20€ par élève de 1^{re} et terminale ;
- 800€ en moyenne par classe et par année scolaire.

L'application Adage

Déployée dans toutes les académies depuis 2021, l'application dédiée à la généralisation de l'EAC est un instrument de référencement et de partage de propositions culturelles d'un territoire. Elle constitue le principal outil de suivi

national de l'EAC. Adage permet l'accès des écoles, collèges et lycées aux offres collectives du pass Culture. Elle facilite également la gestion du budget et les réservations pour les professeurs.

© LES ORIENTATIONS NATIONALES : LIRE, REGARDER, CHANTER ET CRÉER

Livres et lecture

Poursuivant l'ouvrage initié par la définition de la lecture comme grande cause nationale, les trois axes visant à revitaliser la relation des élèves avec la lecture, de l'école au lycée, sont reconduits et dynamisés :

- la généralisation du **quart d'heure lecture** ;
- la multiplication des **rencontres d'auteurs** (le Centre national du livre est partenaire de 1 000 master classes et 143 résidences d'auteurs) ;
- la promotion de la **lecture à voix haute** : l'opération Les Petits Champions de la lecture concerne 3 895 classes de CM1 et CM2 ; 5 636 classes de collège et lycée sont inscrites au concours Si on lisait à voix haute, en partenariat avec France TV et La Grande Librairie.

Arts et patrimoine

La rentrée 2022 s'ouvrira avec l'opération **Levez les yeux !** en partenariat avec le ministère de la Culture. Les élèves seront invités à (re)découvrir la culture de proximité sur le thème du patrimoine durable, en articulant la visite de lieux culturels et patrimoniaux aux problématiques environnementales. Les arts et les sciences seront au cœur de la nouvelle itinérance du musée mobile en partenariat avec le centre Pompidou, qui proposera une exposition intitulée « **Les animaux sortent de leur réserve** ». Enfin, le concours **Arts en plastiques pour l'océan** associe des enjeux liés au développement durable et aux arts plastiques.

Musique

À travers le développement du chant choral, de la pratique d'orchestre ou d'actions de formation, le ministère poursuit et amplifie la dynamique engagée en 2018 en lien avec ses partenaires. Dans cette perspective, des événements fédérateurs seront organisés sur l'année 2022-2023.

Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)

La CSTI fait pleinement partie de l'EAC. Le projet **VidéoDiMath** permet aux classes d'exposer une question de mathématiques sous forme de vidéo. Le concours **CGénial** ou le **prix Pierre Potier des lycéens** amènent filles et garçons à rencontrer des scientifiques autour d'innovations ambitieuses. Parce qu'elles associent de manière positive jeunes et monde de la science, ces actions favorisent l'attrait des élèves pour les enseignements scientifiques et techniques.

Cinéma et audiovisuel

L'approche cinématographique et la découverte d'œuvres audiovisuelles permettent aux élèves de s'approprier les images et les sons avec un sens esthétique, mais aussi de développer leur sensibilité et leur créativité. **Ma classe au cinéma**, portée avec le Centre national du cinéma (CNC), bénéficie chaque année à 2 millions d'élèves, de l'école au lycée. Le **prix Jean Renoir des lycéens** et le **César des lycéens** invitent 4 500 élèves à débattre pour élire un film lauréat. Des projections en classe (ciné-club, Lumni, Fête du court métrage, Takorama, etc.) sont autant d'opportunités d'échanges et de partages collectifs.

Les notions clés du cinéma peuvent être abordées avec l'outil ludo-pédagogique **L'Atelier cinéma**, et le défi **Écris ta série !** valorise l'écriture scénaristique.

Spectacle vivant

En 2022, de nombreux élèves et équipes pédagogiques ont fêté le **400^e anniversaire de Molière** à travers spectacles, lectures, concours et autres projets. À cette occasion, le ministère a affirmé aux côtés du ministère de la Culture son engagement en faveur du développement de la pratique théâtrale en établissement scolaire, avec la mise en place de troupes de théâtre en collège et en lycée. Fondées sur une pratique artistique collective, ces troupes s'inscrivent dans le cadre du programme national **À vous de jouer !** et se donnent pour objectif de resserrer les liens entre l'École, les théâtres et les compagnies de proximité, à travers parrainages et partenariats.

© UNE POLITIQUE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE FORMATION

2022-2023 marque une volonté forte de structuration de l'offre de formation continue en EAC avec :

- **7 actions de formation** inscrites au Plan national de formation couvrant les domaines de l'éducation aux médias, la musique, la danse, la lecture à voix haute, la politique mémorielle, le cinéma, les Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (Préac) ;
- le plein déploiement de **l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac)** qui développe des formations bac +1 et bac +5, coordonne les Préac et produit des ressources à destination des enseignants pour leur permettre de développer des actions d'EAC.

Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

TROIS AMBITIONS

1 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

2 Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



UNE PART COLLECTIVE DE LA 4^e À LA TERMINALE

La **part collective*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 ^e et 3 ^e	25 € par élève
Lycéens 2 ^{de} et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 ^{re} et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle**** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

** La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.



2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

À RETENIR

La lutte contre le décrochage scolaire en 2021-2022 dans l'académie, c'est :

- 4 000 jeunes reçus en entretien et accompagnés par un acteur de l'éducation nationale ;
- 2 400 jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- 600 ressources Onisep pour l'accompagnement à l'orientation et la découverte des métiers ;
- des actions renforcées avec les régions et les partenaires économiques et associatifs pour une meilleure information des élèves.

© REDOUBLER D'EFFORTS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Amplifier les actions de prévention, repérage et prise en charge

Favoriser l'accrochage et la persévérance scolaires commence dès l'école maternelle et se poursuit tout au long de la scolarité. Tous les établissements scolaires renforcent leur **veille attentive et systématique des signaux du décrochage scolaire**, pour proposer rapidement une remédiation pédagogique et sociale (mobilisation des assistants sociaux, de la santé scolaire, dans l'optique d'une prise en compte globale de l'élève) en personnalisant les apprentissages des élèves les plus fragiles. Le **renforcement de l'accompagnement pédagogique** contribue également à la prévention de l'illettrisme. Les actions de lutte contre l'illettrisme s'appuient sur le réseau des référents académiques en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Personnaliser et sécuriser le parcours de chaque élève

Dans chaque collège et lycée, les actions du **groupe de prévention contre le décrochage scolaire** (GPDS) sont renforcées pour accompagner et personnaliser le parcours des élèves en

risque de décrochage scolaire en fonction de leurs besoins. La **personnalisation des parcours** représente un levier essentiel pour consolider les compétences et mobiliser l'élève sur un projet de formation, en lien avec les partenaires de l'école. Le parcours scolaire de l'élève peut se trouver fragilisé lors des **transitions école-collège-lycée-enseignement supérieur**. Des actions innovantes sont déployées pour garantir une continuité pédagogique et d'accompagnement dans le parcours de formation.

1 jeune 1 mentor : le mentorat pour favoriser la réussite des jeunes

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans afin de les aider à améliorer leurs résultats scolaires, les conseiller et les guider dans leur orientation ou les aider dans la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un premier emploi.

- **108 000 jeunes** accompagnés en 2021.
- **Objectif 2022** : amplifier cette dynamique, notamment en faveur des jeunes les plus en difficulté scolairement, socialement ou économiquement, ou les plus isolés.

Renforcer les actions de remédiation

Dans le cadre du réseau des acteurs des **plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** (PSAD), un grand nombre de solutions d'accès à la qualification ou à l'emploi existent déjà, qu'il s'agit aujourd'hui de valoriser et de développer pour permettre à chaque jeune de construire son parcours de réussite. Dans ce cadre partenarial, en s'appuyant sur les **réseaux Formation qualification emploi** (Foquale), les actions visent particulièrement les jeunes de 16-18 ans qui relèvent de l'obligation de formation. L'action du ministère s'inscrit totalement dans les objectifs en matière d'éducation et de formation de l'Union européenne, qui vise à réduire le nombre de décrocheurs, et notamment la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans peu diplômés (au plus le brevet) et non inscrits dans une formation, dite **taux de sortants précoces du système scolaire**. En France, le taux de sortants précoces était en 2021 de 7,8 %. S'il est toujours trop élevé, il remplit l'objectif fixé par l'Union européenne de parvenir sous le seuil de 9 % en 2030 et se situe en deçà de la moyenne des pays membres établie à 9,7%.

Lutte contre le décrochage : deux axes prioritaires définis dans l'académie

Axe 1 : la prévention du décrochage permet d'intervenir auprès des élèves identifiés dès la classe de 4^e. Des actions de prévention sont mises en œuvre dans les établissements avec l'aide des réseaux FoQualE. Des actions spécifiques pour les élèves les plus fragiles sont proposées par les réseaux FoQualE :

- Les SAS-bilan, permettent aux jeunes décrocheurs ou identifiés en fort risque de décrochage de faire le point sur sa situation et de construire un parcours de rattrapage.
- Les jeunes bénéficiant d'un Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI) peuvent bénéficier d'un module de développement des compétences sociales afin de mieux communiquer, s'autonomiser, s'affirmer.

La mobilisation des établissements coordonnée par l'action des réseaux FoQualE a permis de contenir le décrochage pendant la période de crise sanitaire. Le taux de décrochage est de 5,09% (5,56% en 2019/20).

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : ACCOMPAGNER TOUS LES ÉLÈVES À L'ORIENTATION

Les Cordées de la réussite, redynamisées en 2020, font de **l'accompagnement continu à l'orientation, de la classe de 4^e jusqu'au baccalauréat et au-delà**, un réel levier pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves. Le dispositif propose un accompagnement collectif (découverte des métiers, immersion dans l'enseignement supérieur, culture générale, méthodologie, prise de parole en public et développement des compétences psychosociales), ainsi qu'un accompagnement individuel (tutorat étudiant, mentorat par un professionnel) grâce à un **partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des établissements scolaires**.

Le nombre et la diversité des établissements d'enseignement supérieur engagés sont l'une des clés de la réussite du dispositif en permettant de faire connaître aux élèves bénéficiaires une palette de formations d'enseignement supérieur des plus complètes et ainsi élargir l'horizon des possibles.

Déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) et auprès des lycéens professionnels et lycéens technologiques, les Cordées de la réussite ont été **étendues aux zones rurales et/ou isolées**, où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de leur éloignement géographique. 109 établissements sont encordés dans **l'académie de Reims**.

Un hackathon académique

L'académie s'est engagée dans un hackathon orientation dont les suites prendront effet cette année dans les établissements scolaires. La dynamique lancée vise à construire des parcours avenir sur la base de diagnostics des années antérieures, afin de garantir une orientation la plus affranchie possible des déterminismes sociaux, de genre, de territoires.



🕒 DÉCOUVRIR LES MÉTIERS EN AMONT DÈS LA 5^e

Renforcer la découverte des métiers pour plus d'égalité et de mixité

Donner la possibilité à chacun de construire son parcours par des choix éclairés et libérés des déterminismes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap répond aux objectifs fondamentaux de réduction des inégalités et d'une orientation progressive choisie.

Renforcer la connaissance du monde économique constitue un axe fort. À cette fin, les collèges volontaires vont pouvoir expérimenter dès la rentrée scolaire 2022 l'organisation d'une **demi-journée Avenir de la 5^e à la 3^e**. Dans ce cadre, de nouvelles activités de découverte des métiers seront proposées aux élèves dès la classe de 5^e et tout au long du cycle 4, en lien avec les régions et ses partenaires.

Étendre la découverte des métiers en quantité et en qualité

Un collégien connaît en moyenne moins de dix métiers en fin de 3^e. Il s'agit d'en faire connaître davantage et de donner aux jeunes les clés de compréhension du monde du travail et de ses évolutions.

Des actions diversifiées vont être proposées **sous forme de stages, de visites d'entreprises, d'immersions, de rencontres avec des professionnels** pour développer les compétences des élèves à s'orienter et élargir leur connaissance du monde professionnel. Ces actions doivent permettre de déconstruire les stéréotypes sociaux et de genre à l'œuvre dans les choix d'orientation.

Renforcer les partenariats

Dans le cadre du **partenariat État-régions** relatif à l'information sur les métiers et les formations, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques vont pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des ressources proposées par les régions et les partenaires des mondes professionnel et associatif.

Les équipes vont aussi pouvoir s'emparer des outils développés par l'**Onisep** pour découvrir les métiers et les professionnels dès la classe de 5^e.

Le **programme Avenir(s)** de l'Onisep vise à accompagner le développement des compétences et la construction des projets d'avenir des élèves. De premières expérimentations vont être lancées dès la rentrée 2022 et l'ensemble du programme sera progressivement généralisé à partir de 2023.

🕒 INSERJEUNES POUR PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour aider les jeunes et leur famille dans leurs choix d'orientation vers les formations professionnelles, en voie scolaire ou en apprentissage, un site internet Inserjeunes – **www.inserjeunes.education.gouv.fr** – offre **des informations sur les établissements et les spécialités**, via différentes entrées : par métier, par formation ou par établissement. Il fournit des indicateurs sur l'insertion des jeunes sortant de lycées professionnels et de centres de formation d'apprentis du niveau CAP à BTS.

Des liens vers les indicateurs Inserjeunes sont aussi mis en place depuis les plateformes Parcoursup ou Affelnet-lycée.

2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances

À RETENIR

— Afin de répondre aux situations et aux besoins différents des enfants et des jeunes, les **Vacances apprenantes** reposent sur plusieurs dispositifs :

- les stages de réussite ;
- le dispositif École ouverte ;
- les Colos apprenantes.

— Le **dispositif École ouverte** se décline lui-même en plusieurs opérations :

- École ouverte ;
- École ouverte buissonnière ;
- Été du pro ;
- Mon patrimoine à vélo.

© LE DISPOSITIF ÉCOLE OUVERTE

École ouverte

Dès l'école élémentaire, le dispositif École ouverte s'adresse en priorité aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées. Enrichi depuis l'été 2020 afin de permettre à tous les élèves, du CP à la terminale, de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances scolaires, il répond à trois enjeux essentiels :

- **lutter contre le décrochage scolaire** en conservant le lien avec l'école pendant la période cruciale des vacances scolaires et en proposant un programme de renforcement scolaire pour les élèves qui en ont besoin ;
- **permettre à des enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances** de bénéficier d'actions éducatives, culturelles, sportives et de plein air ;
- **développer la sensibilité des jeunes aux enjeux contemporains du climat et de la biodiversité** grâce à des activités de découverte de la nature.

École ouverte buissonnière

École ouverte buissonnière permet aux élèves de **partir à la mer, à la montagne ou à la campagne et ainsi de profiter de**

la nature. Cette immersion favorise la sensibilisation au développement durable. Les séjours buissonniers sont soit organisés directement par l'établissement ou la collectivité, soit par un partenaire associatif ayant l'expérience des séjours avec hébergement.

Été du pro

Le dispositif Été du pro cible **les lycéens professionnels souhaitant découvrir une nouvelle filière professionnelle dans le cadre d'une réorientation ou d'une découverte des métiers**, tout en bénéficiant de sorties et d'activités plus ludiques leur permettant de profiter de leur été. Il permet également aux collégiens de découvrir les différents métiers auxquels prépare la voie professionnelle.

Mon patrimoine à vélo

Cette opération consiste à organiser **des excursions à vélo afin d'aller à la rencontre du patrimoine culturel ou naturel, matériel ou immatériel.** Elle se décline localement avec le soutien des clubs sportifs, mais également du secteur touristique et culturel et des collectivités territoriales.

5600 élèves de l'académie concernés cet été



Ces quatre dispositifs ont été déployés dans l'**académie de Reims** durant la semaine du 8 au 13 juillet puis du 22 au 26 août. Ils ont principalement touché les écoles et collèges situés en éducation prioritaire, dans les quartiers de la politique de la ville mais également dans les territoires ruraux. Les activités proposées, riches et variées, se sont appuyées notamment sur les ressources naturelles ou culturelles offertes par les différents environnements. D'autres activités soutenant l'apprentissage des langues ont été proposées ainsi que des ateliers de remobilisation des savoirs, en français et en mathématiques notamment. Au total, dans l'académie, plus de 5 600 élèves du 1^{er} degré au lycée ont pu en bénéficier, ce qui a nécessité la mobilisation d'environ 600 personnels.

© LES STAGES DE RÉUSSITE

Les stages de réussite permettent aux **élèves volontaires de bénéficier d'un soutien scolaire gratuit pour consolider leurs apprentissages et combler d'éventuelles lacunes pendant les périodes de vacances**. De l'école au lycée, les élèves sont accueillis en effectif réduit par des professeurs, trois heures par jour pendant cinq jours. Il s'agit de favoriser un environnement de travail sécurisant et mobilisateur pour consolider les apprentissages et, à la fin des congés d'été, préparer la rentrée.

© LES COLOS APPRENANTES

Les Colos apprenantes sont ouvertes à tous. Il s'agit de proposer aux jeunes des loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport, du développement durable, etc.

Les jeunes des milieux ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent bénéficier d'une aide de l'État qui représente de 80 % à 100 % du coût du séjour.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires

OBJECTIFS

- 1** Renforcer ses compétences scolaires
- 2** S'amuser, se dépenser, se cultiver
- 3** Rencontrer de nouvelles personnes
- 4** S'engager dans des projets collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

- Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi proposés à l'été 2022

1 École ouverte buissonnière

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des séjours en zone rurale
- ✓ Une sensibilisation au développement durable

2 Mon patrimoine à vélo

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des excursions à la journée ou des séjours
- ✓ Une découverte de son patrimoine de proximité

3 Été du pro

- ✓ Pour les lycéens professionnels
- ✓ Dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- ✓ La découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

1 500

écoles et établissements ouvrent leurs portes

120 000

élèves peuvent être accueillis

27,5 millions €

de dotation

LES COLOS APPRENANTES

- **C'est quoi ?**
Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives.
- **Qui organise ?**
Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise.
- **Quelles activités ?**
Jeux, aventures, loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport et du développement durable, etc.

- **Qui participe ?**

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales.

4 000

séjours labellisés à l'été 2022

101 000

places ouvertes proposées

40 millions €

attribués en 2022, correspondant au départ de 80 000 enfants

LES STAGES DE RÉUSSITE

Pendant l'année scolaire 2021-2022 :

8 020

écoles publiques et privées ont organisé des stages

15 576

enseignants des 1^{er} et 2^d degrés ont été mobilisés







3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR



3.1 Veiller à la santé des élèves

À RETENIR

- Les habitudes de vie prises durant l'enfance et l'adolescence, l'environnement et le climat scolaire ont un rôle clé à long terme sur l'état de santé. Et celui des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie la **démarche École promotrice de santé**.
- Si la prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités, le **bien-être et la santé mentale**, y compris le développement des compétences psychosociales, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.

© LA DÉMARCHÉ ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

Une dynamique qui s'amplifie dans les académies

L'EPSa est **une approche globale (éducation, prévention, protection) et positive de la santé** mise en place dans la continuité des politiques de prévention précédemment engagées, notamment le parcours éducatif de santé. Elle vise à mieux coordonner les actions de promotion de la santé, améliorer les conditions environnementales de la scolarité et encourager les comportements favorables à la santé des élèves. Elle contribue au renforcement de l'aptitude des élèves à faire des choix sains, notamment par le développement de leurs compétences psychosociales. **Déployée depuis 2020**, cette démarche structure l'ambition du ministère en matière de santé scolaire pour cette nouvelle année.

Une démarche valorisant l'implication de l'ensemble des acteurs

La démarche EPSa repose sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, notamment des élèves qui peuvent s'engager en devenant des **ambassadeurs santé**, favorisant ainsi la prévention. L'éducation nationale accueille également les premiers **établissements labellisés Édu Santé**,

valorisant l'engagement des équipes éducatives, la qualité et la structuration des projets en matière de promotion de la santé.

© UN SUIVI RENFORCÉ DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Un suivi sanitaire tout au long de la scolarité

Les personnels de santé de l'éducation nationale contribuent au suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité : suivi de la visite médicale à 3-4 ans effectuée par la PMI, visites médicales et de dépistage obligatoires des 6^e et 12^e années, etc. Le cadre du suivi a été revu à la rentrée de septembre 2021 pour intégrer le **dépistage systématique des violences sexuelles intrafamiliales**. Chaque élève peut, à sa demande ou à celle de l'équipe éducative, bénéficier d'une consultation à tout moment pour répondre à ses besoins particuliers pour raison de santé. Les élèves pourront bénéficier, de la part des médecins de l'éducation nationale, de **prescriptions préventives** remboursées par les caisses primaires d'assurance maladie dès la rentrée scolaire, par exemple pour un bilan et un suivi orthophonique. Enfin, la fréquentation d'une école par les enfants nés à partir de 2018 est subordonnée à la mise à jour des **onze vaccins obligatoires**.

Un appui à la lutte contre le surpoids et l'obésité

L'éducation à l'alimentation et au goût est l'une des plus investies par l'École dans le champ de la promotion de la santé. Elle aborde le fait alimentaire dans toutes ses dimensions – nutritionnelle, sensorielle, environnementale et culturelle. En favorisant l'acquisition **d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire saines**, elle contribue à la lutte contre le surpoids et l'obésité, deux des principales causes d'apparition de maladies non transmissibles (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.). Les élèves qui en ont besoin pourront, dès fin 2022, bénéficier de la **prise en charge des soins appropriés prescrits** par les médecins de l'éducation nationale, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

Favoriser le bien-être des élèves face à la crise sanitaire

Dans l'académie de Reims, le repérage et la prise en charge immédiate des élèves en souffrance sont assurés au quotidien par les professionnels de santé, en lien avec les familles et le réseau des professionnels de proximité, particulièrement confrontés à la dégradation générale de la santé psychique chez les élèves depuis deux ans.

En trois ans, le nombre de consultations auprès des infirmières scolaires a ainsi augmenté de 9,5 %, les liaisons avec les médecins suite à des troubles de santé mentale ont augmenté de 40 % et les signalement et remontés d'informations préoccupantes ont augmenté de 44 %.

L'académie a mis en place plusieurs actions de prévention :

- Séances de relaxation et de sophrologie en visioconférence pour les élèves en période de révision ou d'examen ;
- Expérimentation du programme IDEO (Informer, Destigmatiser, Evaluer, Orienter) dans l'Aube, financé par l'ARS, en partenariat avec l'établissement public de santé mentale (EPSM) dans le cadre de la prévention en santé mentale des adolescents. 850 élèves au sein de 4 lycées aubois ont ainsi bénéficié de ces actions de sensibilisation l'an dernier ;
- Déploiement cette année du programme pilote « Bien dans ma tête, bien dans ma vie » porté par la Mutualité française qui concernera dans un premier temps 2 lycées de

l'académie et qui vise à renforcer les compétences psycho-sociales des élèves ;

- Déploiement de la formation « Premiers secours en santé mentale » destiné aux adultes avec la constitution d'un réseau de « secouristes » et de formateurs académiques porté par l'École académique de la formation continue (EAFC) ;
- Renforcement des partenariats avec les maisons départementales des adolescents.

Créer une communauté protectrice avec

pHARe

⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3^e.

⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.



3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- Expérimenté entre 2019 et 2021 dans six académies, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** a été étendu à toute la France en septembre 2021.
- À la rentrée 2022, le programme sera déployé dans **100 % des écoles élémentaires et des collèges publics de France.**
- Les **référénts académiques et départementaux** sont chargés de suivre les situations de harcèlement qui leur sont signalées, en lien avec les familles et les établissements.
- Des **élèves ambassadeurs** sont présents dans chaque établissement pour prévenir le harcèlement.

© pHARe : UNE ÉTAPE DÉCISIVE DANS LA PRÉVENTION DU HARCELEMENT

Un programme global de prévention du harcèlement

Le programme pHARe combine **plusieurs dispositifs et outils concrets** pour prévenir le harcèlement et pour intervenir le cas échéant, et prévoit **plusieurs actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire** :

- constitution et formation d'équipes ressources chargées de rédiger et de mettre en œuvre un protocole de prise en charge des situations de harcèlement ;
- participation à trois temps forts dans l'année qui sont autant d'occasions de sensibiliser les élèves au phénomène du harcèlement et à ses conséquences ;
- programmation pour tous les élèves du CP à la 3^e de 10 heures annuelles d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales ;
- organisation d'ateliers de sensibilisation à l'attention des familles et des personnels ;
- formation d'une équipe d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement dans chaque collège.

Toutes les écoles et les collèges de l'académie de Reims engagés dans le programme pHARe à la rentrée 2022

Le réseau de référénts « harcèlement » et de relais « Non au harcèlement » identifiés dans tous les départements, toutes les circonscriptions et tous les établissements a été renforcé. Les actions académiques se déclinent en quatre volets :

- **Inform**er les élèves, les familles et les personnels. Tous les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation et des temps forts sont organisés régulièrement, notamment lors de la journée nationale qui aura lieu le 10 novembre 2022 ;
- **Prévenir** et agir avant que les situations de harcèlement n'apparaissent. Tout est fait pour que les élèves soient des acteurs à part entière de la lutte contre le harcèlement, encourager la prise d'initiative et la responsabilité.
- **Prendre en charge** toutes les situations, à l'échelle des écoles et des établissements, avec l'aide de l'équipe académique en cas de besoin. En 2021-2022, 42 situations ont été signalées grâce au numéro vert 3020 ;
- **Former** les équipes.

Les temps forts de l'année s'articuleront autour de :

- la **journée nationale Non au harcèlement** qui aura lieu jeudi 10 novembre 2022 ;
- le **prix Non au harcèlement** qui s'échelonnara de décembre à mai ;
- le **Safer Internet Day** qui célébrera sa 20^e édition à compter du mardi 7 février 2023.

Les lycéens participent également activement aux actions de prévention, en particulier au prix Non au harcèlement et au dispositif de **lycéens ambassadeurs**, qui consiste à former une équipe d'élèves volontaires à la problématique du harcèlement en milieu scolaire (repérage du phénomène, rôle des témoins, circuits de signalement, etc.).

Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre
2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre
2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).
Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

3 août
2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.



© Stéphanie Lacombe - MENJ

3.3 Encourager l'activité physique

À RETENIR

- La pratique du sport en milieu scolaire contribue à faire grandir et s'épanouir les élèves. Elle favorise leur bonne santé, leur bien-être et leur réussite, et nourrit leur engagement citoyen par les valeurs qu'elle porte.
- En 2022-2023, des dispositifs ambitieux permettront de renforcer la pratique sportive à l'école et au collège.

© 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE DANS TOUTES LES ÉCOLES

Une mesure généralisée à la rentrée
Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. L'éducation nationale s'engage ainsi, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire. Celle-ci est complémentaire des trois heures d'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Inscrite dans la stratégie nationale sport-santé, cette mesure réaffirme le rôle de l'École dans la promotion de la santé par l'activité physique.

Une pratique adaptée à chaque école
Ces 30 minutes d'activité physique quotidienne sont **variées et adaptées au contexte de chaque école** : fractionnées ou combinées sur les différents temps scolaires, en lien avec les temps d'enseignement, etc. Les temps de récréation peuvent être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et pour lutter contre la sédentarité par des pratiques ludiques. **Cette mesure peut être déployée en partenariat avec les collectivités locales**, dans le cadre d'un rapprochement avec le mouvement sportif scolaire et les clubs sportifs affiliés à des fédérations

agrées signataires d'une convention. Les partenaires travaillent à la co-construction de contenus pédagogiques adaptés. Ils accompagnent également les équipes pédagogiques dans leur mise en place de ces contenus avec du matériel et/ou une offre de formation (dans le temps scolaire ou hors temps scolaire) et mobilisent leurs réseaux de clubs.

Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire**, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel (voir fiche 1.5).

© UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR LE SPORT-ÉDUCATION

Dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, l'éducation nationale porte une grande ambition pour le développement de la pratique sportive chez les jeunes. **Huit priorités ont été définies et constituent autant d'axes structurants pour l'année à venir.**

- L'acquisition de savoirs essentiels : dans le premier degré, les dispositifs **Savoir nager** et **Savoir rouler à vélo** impliquent la continuité de l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'école et du sport aux niveaux académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités territoriales et en partenariat avec le secteur associatif.
- **L'augmentation du temps d'activité physique** des jeunes : les sections sportives scolaires et les sections

d'excellence sportive contribuent à inscrire l'activité physique quotidienne dans la vie des élèves dans et hors temps scolaires, en renforçant les passerelles entre l'École et son environnement. Ces deux dispositifs permettent de tisser des liens étroits avec le monde sportif pour faciliter la réussite scolaire de l'élève sportif.

- L'extension de l'enseignement de spécialité **éducation physique, pratiques et culture sportives au lycée général.**
- Le renforcement de la **filière professionnelle sport** au sein de la voie professionnelle.
- Le **développement de l'EPS et de la pratique sportive** pour les jeunes en situation de handicap.
- Le soutien des **alliances éducatives** dans les territoires prioritaires.
- L'aménagement de la scolarité des **sportifs de haut niveau.**
- L'attention particulière portée à **l'accessibilité des équipements sportifs.**



4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

À RETENIR

- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par **plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation**, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

⊙ LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :

- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
- élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
- revalorisation significative des taux de promotion des corps de catégorie B et C.

De même, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale

bénéficient depuis le 1^{er} juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

⊙ LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

Améliorer l'entrée dans le métier

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1^{er} février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière. Les montants

La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération **nette mensuelle** des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020
- à près de 1 869 € au 1^{er} février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique
- et sera désormais de **1 926 €** avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.



annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

Mieux reconnaître les missions spécifiques

Les personnels enseignants exerçant certaines fonctions particulières ont bénéficié d'une **revalorisation de leurs indemnités de fonctions en 2022** : ceci concerne les conseillers pédagogiques, les conseillers en formation continue, les directeurs d'école, les enseignants en milieu pénitentiaire, les tuteurs et les psychologues de l'éducation nationale exerçant dans la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle.

Le **soutien aux personnels stagiaires** a été renforcé grâce à une nouvelle indemnité créée à compter de la rentrée scolaire 2022, fixée à 1 200 € pour les stagiaires exerçant à temps complet devant élèves.

⊙ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) **ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire** en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction (« bas de grille ») a été revalorisée.

Les assistants d'éducation (AED) **pourront bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée** après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret, ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI. En outre, les AED peuvent depuis le 1^{er} janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

⊙ LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une

amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires. Ainsi, l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.

⊙ LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un **plan pluriannuel de requalification de la filière administrative**, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires. Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.



4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

À RETENIR

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place de nouvelles mesures pour :

- attirer de nouveaux talents au sein de l'éducation nationale ;
- mieux répondre aux aspirations de ses personnels en favorisant leur mobilité et en valorisant leurs compétences ;
- améliorer les conditions d'exercice des métiers via ses politiques de logement et de déplacements.

🕒 ATTIRER LES TALENTS ET DIVERSIFIER LES PROFILS DE RECRUTEMENT

Le ministère souhaite attirer à lui tous les talents qui sont intéressés par ses métiers, porteurs de sens et de valeurs. L'objectif recherché est de diversifier les profils, permettant à la fois de recruter des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi **d'offrir des secondes carrières attractives pour les personnes qui souhaitent rejoindre l'éducation nationale.**

Un chantier a ainsi été engagé en vue d'améliorer les règles de reprise des services lors de la nomination (règles dites de classement) pour les personnes ayant exercé auparavant une activité professionnelle dans le secteur privé. **Une extension de la reprise des services réalisés dans le secteur privé à hauteur des deux tiers de leur durée** est ainsi intervenue en 2022 en faveur des lauréats des troisièmes concours enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale. **Le chantier relatif à l'amélioration des règles de classement sera poursuivi pour concerner également les lauréats des concours externes et internes.**

Un Talent tour pour faire connaître nos métiers

L'académie de Reims a lancé en juillet 2022 un « Talent tour » dans chacun des quatre départements. À travers ces événements, il s'agissait de faire découvrir les métiers exercés au sein de l'Éducation nationale, de promouvoir les parcours des agents de l'académie et de proposer un espace de discussion pour les visiteurs qui souhaitent échanger autour de leur projet avec les équipes du rectorat et des directions départementales des services de l'Éducation nationale (DSDEN).

Cette opération se poursuivra lors la foire de Châlons-en-Champagne du 2 au 12 septembre 2022, où l'académie tiendra un stand pour la première fois, ce qui lui donnera l'occasion, notamment, de valoriser cette action.

🕒 FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Des parcours diversifiés et des compétences reconnues

Plusieurs mesures ont été prises afin de diversifier les parcours professionnels des personnels déjà en fonction au sein du ministère.

Ainsi, deux décrets publiés le 20 juin 2022 ont élargi les **possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel**, leur permettant :

- pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer en collège, lycée général et technologique et dans des établissements d'enseignement supérieur.

Les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées.

Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le **développement des postes à profil**, tant au niveau national que dans les académies.

En 2022, pour la deuxième année, **un mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques** a été organisé en complément des mutations intervenant le reste de l'année. La révision des lignes directrices de gestion a permis une amélioration de cette mobilité en concertation avec les représentants des personnels.

Préau : pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels

L'association nationale Préau a été créée en 2021 pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, actifs et retraités. Les personnels des deux ministères peuvent adhérer gratuitement à Préau et ainsi bénéficier avec leurs proches (conjoints et enfants), à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques et d'avantages commerciaux.

🕒 AMÉLIORER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une mesure interministérielle de **revalorisation de 10 % des indemnités kilométriques** des agents publics est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure a été complétée de manière à couvrir les agents non bénéficiaires de ce dispositif. Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et les personnels remplaçants qui connaissent de fortes mobilités ont ainsi vu **leurs indemnités revalorisées au 1^{er} janvier 2022**.

De même, **à compter du 1^{er} septembre 2022, les contractuels alternants**, dans le cadre d'une formation en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef), toucheront une indemnité de **700 € bruts annuels** afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.



4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation

© Xavier Schwebel - MENJ

À RETENIR

La formation continue des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.

— **30 nouvelles écoles académiques de la formation continue (EAFC)** chargées d'organiser la formation de tous les personnels.

— **30 programmes de formation** inscrits au plus près des besoins des personnels afin de :

- permettre le développement professionnel et personnel tout au long de la carrière ;
- offrir à chaque personnel une formation de proximité et un accompagnement personnalisé.

© INCARNER UNE FORMATION À L'ÉCOUTE DES BESOINS ET PROCHE DES PERSONNELS

L'École académique de la formation continue de Reims a ouvert ses portes le lundi 3 janvier 2022.

Ses ambitions et ses enjeux s'inscrivent dans le processus de structuration d'une offre de formation continue plus lisible, plus accessible, plus cohérente, plus valorisante et mieux reconnue dans la carrière.

Son objectif, dans le cadre du projet académique, est de répondre aux besoins des personnels de l'académie en termes de développement des compétences et d'épanouissement professionnel. Il s'agit de les accompagner en tant qu'acteurs de leur parcours de formation, tout au long de leur vie professionnelle.

L'EAFC est implantée physiquement sur tout le territoire académique. Sa gouvernance et son pilotage s'exercent dans l'enceinte du rectorat de Reims. Elle dispose également de lieux de formation labellisés « EAFC », sur les sites INSPE et dans les ateliers Canopé, ainsi que dans des établissements et des circonscriptions dans chaque département.

Les corps d'inspection, les chefs d'établissement et les directeurs d'école accompagnent les agents dans les demandes de formation. En parallèle et en soutien, les conseillers RH de proximité et les ingénieurs de formation assurent l'information, le conseil, l'orientation et l'analyse nécessaires à la construction de leur parcours professionnel.

© PROPOSER DES MODULES DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

Il s'agit de construire, pour une catégorie de personnels ou en inter-catégoriel, une offre de formation :

- **adaptée aux besoins professionnels** de chacun des personnels de l'éducation nationale ;
- **de proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire ;
- **activable** à tout moment de l'année ;
- **qualifiante** afin de valoriser les nouvelles compétences acquises.

Les écoles académiques de la formation continue sont également accessibles à distance via le site de chaque académie, dans un souci de lisibilité de l'offre, de communication et de qualité des services auprès des usagers.

◎ COORDONNER LES PARTENAIRES

Le développement de nouveaux partenariats permet de **diversifier le vivier des formateurs** :

- le rapprochement avec l'**Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)** permet de construire un continuum de formation cohérent entre la formation initiale et la formation continue ;
- la participation de **Réseau Canopé** au conseil d'école assure quant à elle l'articulation et la cohérence des offres de formation.

◎ PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DE LA FORMATION

Les EAFC permettent de **renforcer la formation des formateurs** :

- grâce au parcours de formation pluriannuel dédié aux ingénieurs de formation, qui sera poursuivi cette année ;
- par un rapprochement entre formation et innovation et un lien renforcé avec la recherche.

◎ ÉVALUER L'ACTION MENÉE

Afin de garantir une amélioration constante et de répondre aux besoins des personnels, **une démarche qualité** est intégrée aux projets des écoles académiques de la formation continue. Elle concerne tout autant la mise en œuvre de l'école, l'accompagnement à la transformation que le déploiement du programme de formation. Il s'agit d'une démarche intégrative, depuis le recueil des besoins jusqu'à l'évaluation des formations.

◎ LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE 2022-2025

Le schéma directeur de la formation continue 2022-2025 des personnels de l'éducation nationale poursuit trois objectifs :

- la **formation et l'accompagnement** des personnels ;
- la **proximité de la formation** ;
- la **personnalisation** des parcours.

Il est mis en œuvre par les écoles académiques de la formation continue et évalué selon des critères communs aux niveaux national et académique. Il s'articule autour de six axes, déclinés en priorités et thématiques de formation.

Transformer la formation continue des personnels avec l'école académique de la formation continue

La création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation, « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante »

DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

- ✓ **Personnalisés** pour répondre aux besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- ✓ **De proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire, au plus près de l'environnement de travail des personnels
- ✓ **Activables** à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière
- ✓ **Transversaux** pour créer une culture professionnelle commune
- ✓ **Qualifiants** pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les Inspé, les instituts de formation continue, etc.

DES FORMATIONS POUR TOUS LES PERSONNELS

- ✓ **Professeurs** (1^{er} et 2^d degrés, néo-titulaires, contractuels) et autres personnels d'éducation (CPE, AED, AESH, etc.)
- ✓ **Personnels d'encadrement**
- ✓ **Personnels administratifs, techniques, social et de santé**
- ✓ **Personnels de la jeunesse et des sports**
- ✓ **Des formations collectives** peuvent être organisées à un niveau plus large que l'établissement (au niveau des bassins notamment) afin de créer une dynamique de réseau



DES MODALITÉS DE FORMATION DIVERSIFIÉES

- ✓ **Une offre de formation en ligne** : parcours en autoformation ou webinaires
- ✓ **Des parcours hybrides de formation** articulant présentiel et distanciel
- ✓ **Des formations collectives en proximité ou en regroupements académiques** : constellations, analyse de pratiques, *lessons studies*, etc.

LE CALENDRIER



Janvier à juin 2022

Ouverture des EAFC et déploiement progressif des premiers parcours de formation



Septembre 2022

Ouverture de nouvelles EAFC et structuration des parcours académiques de formation selon les nouvelles modalités



4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité

À RETENIR

- **Juin 2022** : obtention par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, des labels **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et **Diversité**, délivrés par l'Afnor pour une durée de quatre ans.
- Ces labels soulignent **l'engagement des trois ministères en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de discrimination.**
- Un plan d'action en cinq grands axes a été mis en place pour **faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines.**

🕒 UN ENGAGEMENT RECONNU EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

En juin 2022, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a obtenu, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, les **labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et **Diversité**. Ces deux labels sont délivrés par l'Afnor sur proposition de commissions spécialisées, composées de représentants de l'État, d'employeurs et de salariés. Ils sont attribués tous les 4 ans et font l'objet d'audit tous les 2 ans (audit de suivi et de renouvellement) dans une logique d'amélioration continue. Cette labellisation marque la **reconnaissance de l'engagement des trois ministères** en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de la prévention de l'ensemble des discriminations. Elle témoigne également de la **qualité des actions** mises en œuvre en faveur des personnels.

🕒 UN PLAN ACADÉMIQUE ADAPTÉ

Les mesures nationales sont déclinées dans un plan académique adapté au contexte et aux enjeux de notre territoire, construit dans le cadre du dialogue social tout au long de l'année scolaire 2021-2022. Ainsi, **l'académie de Reims** s'engage particulièrement à :

- Faire progresser la part des femmes aux postes à forte responsabilité ;
- Mieux prévenir les stéréotypes de genre à tous les niveaux de recrutement ;
- Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes ;
- Améliorer la qualité de vie au travail par une meilleure conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

Ce plan d'action 2021-2023 sera renouvelé à échéance afin d'inscrire durablement l'égalité professionnelle dans les politiques des ressources humaines (loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique), d'autre part pour que la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes irrigue davantage notre réflexion au quotidien.

Des mesures pour les personnels

Grâce à une politique volontariste, des procédures et des outils ont été élaborés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations. Ces principes sont diffusés auprès de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans tous les champs dont ils sont responsables.

Les cadres bénéficient désormais systématiquement de **formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations**, et un Guide des bonnes pratiques pour recruter, accueillir et intégrer sans discriminer a été élaboré et très largement diffusé.

Les mesures du plan d'action sont appliquées au niveau national, mais **également à l'échelle locale**, les territoires se dotant de plans d'action propres, déclinés du plan national.

© PLUSIEURS TEMPS FORTS EN 2022 ET 2023

L'obtention des labels Égalité-Diversité constitue un encouragement à poursuivre et approfondir tout au long des années 2022 et 2023 l'engagement de chacune et chacun pour faire exister des lieux d'apprentissage et des espaces où l'égalité et la diversité se vivent au quotidien. Cet engagement sera, chaque année, jalonné par quelques temps forts : le **25 novembre** (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), le **8 mars** (Journée internationale des droits des femmes), le **21 mars** (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) ou le **17 mai** (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).

4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

À RETENIR

- Les 30 académies sont engagées dans une **gestion des ressources humaines (GRH) plus qualitative et personnalisée**, suivant **30 feuilles de route RH**, véritables plans d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels.
- Les **directeurs des ressources humaines (DRH) et conseillers RH de proximité**, répartis sur l'ensemble du territoire, interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé de proximité. La variété des profils répond à la diversité des demandes des personnels.

📍 LA FEUILLE DE ROUTE RH DE L'ACADÉMIE

L'année dernière, l'académie a lancé sa feuille de route RH afin de renforcer la gestion des ressources humaines de proximité.

Elle s'est ainsi engagée au travers de quatre orientations :

1. Renforcer la politique d'accompagnement des personnels de l'académie
2. Amplifier la RH de proximité
3. Déployer un service de qualité de la gestion RH
4. Améliorer le bien-être des personnels

Voici les actions qui seront mises en place en 2022-2023 :

- Recrutement de 3 conseillers RH de proximité supplémentaires et 1 conseiller mobilité carrière ; renforcement du réseau de conseillers locaux
- Élaboration d'une fiche d'alerte sur les violences à caractère sexuelle ou sexiste et mise en place d'un protocole de gestion de ces situations dans le cadre de la lutte contre les discriminations
- Repérage et accompagnement d'un vivier ressource pour l'encadrement avec un plan de formation et d'accompagnement

- Pour les stagiaires ATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé), renforcement du tutorat systématique avec la formalisation de la mission des tuteurs
- Définition des axes stratégiques par l'École académique de la formation continue concernant l'offre de formation proposée aux personnels ATSS et d'encadrement.
- Reconduction de la formation de prise de fonction pour les personnels des secrétariats de direction des établissements.

Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail (QVT)

L'académie de Reims a mis en place un plan QVT et une stratégie pour développer la communication et la relation aux personnels.

Participent de cette culture de la qualité de vie au travail :

- des guides d'accueil ;
- des journées plus personnalisées d'accueil des différents personnels qui arrivent dans l'académie ;
- des pages dédiées sur le site académique ciblant la présentation du territoire et des services offerts ;
- une lettre d'information RH qui met en avant les différents métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse.



La plateforme Colibris

La plateforme (espace numérique) Colibris permet :

- **aux personnels** du ministère d'effectuer une démarche administrative de manière dématérialisée, d'échanger avec un gestionnaire, d'être informés de l'avancée de leur démarche ;
- **aux gestionnaires** de proposer des démarches facilitées.

Cela peut concerner le **mouvement des personnels** ou encore la **prestation sociale complémentaire**.





5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS





5.1 Se mobiliser pour la transition écologique

À RETENIR

- Dans un contexte de réchauffement climatique, la transition écologique est une **priorité ministérielle**.
- Les **éco-délégués** sont élus chaque année dans les classes de collège et de lycée.
- **150 écoles et établissements** sont labellisés E3D (en démarche de développement durable) dans l'académie.

🎯 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MISSION CENTRALE DE L'ÉCOLE

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des **missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation**. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce la place de l'EDD comme éducation transversale **à travers les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement** (générale, technologique et professionnelle). Le ministre a saisi le Conseil supérieur des programmes pour imprégner davantage encore l'ensemble des disciplines et renforcer la formation des élèves. La loi d'août 2021 élargit aussi les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui deviennent des **comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**. Ce rapprochement permet de renforcer les synergies entre santé et développement durable en articulant, par exemple, l'éducation à l'alimentation et la

sensibilisation à une agriculture durable, soutenable et de proximité. Les responsables académiques sont invités à **renforcer le pilotage de la politique EDD à chaque échelle** : référents EDD d'établissement, chefs de mission académique EDD. Cette année, le programme national de formation propose **trois formations**

Quelques temps forts de l'EDD en 2022-2023

- **16 septembre 2022** : 7^e anniversaire des objectifs de développement durable
- **18 septembre au 8 octobre 2022** : Semaine européenne du développement durable
- **7 au 17 octobre 2022** : Fête de la science sur le thème « Le climat, on en parle ? »
- **13 octobre 2022** : Journée nationale de la résilience (1^{re} édition)
- **26 et 27 janvier 2023** : Forum des ressources pour l'éducation au développement durable
- **22 mars 2023** : Journée mondiale de l'eau
- **5 juin 2023** : Journée mondiale de l'environnement
- **8 juin 2023** : Journée mondiale de l'océan

à destination des corps d'inspection, formateurs et personnels de direction :

- le Forum des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) ;
- EDD : une construction progressive des savoirs et des compétences tout au long de la scolarité ;
- EDD et numérique : nouveau sujet d'investigation pour l'EDD qui permettra de sensibiliser à la sobriété numérique, dans la perspective d'une stratégie ministérielle pour le numérique responsable.

© BÂTI, SERVICES SCOLAIRES ET ÉDUCATION : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin d'accompagner la communauté éducative et les collectivités territoriales, le ministère a diffusé, en juin 2022, un ensemble de guides « Bâtir l'école » pour **un bâti scolaire plus adapté aux enjeux contemporains**, dont celui de la transition écologique, qui est également un des axes de travail du Plan Marseille en grand et du dispositif École du futur.

Les **circulaires EDD de 2019 et 2020** appellent les lieux d'éducation à devenir exemplaires en matière de transition écologique : les écoles, collèges et lycées poursuivent leur action en ce sens.

Ceci implique :

- la pérennisation de projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les **éco-délégués** ;
- que les écoles et établissements placent la transition écologique et énergétique au cœur de leur projet, notamment au travers de la **labellisation E3D**.

Pour renforcer cette dynamique, un **guide de la sobriété écologique des écoles et des établissements** rassemblera des conseils et outils avant la fin de l'année 2022. Ce travail associera les services du ministère, les experts d'établissements publics de l'État et les collectivités territoriales.

Bâti scolaire : un premier projet primé dans les Ardennes

Le travail mené par la cellule académique « Bâti scolaire et aménagements d'espaces pédagogiques » porte déjà ses fruits puisque le projet O.A.S.I.S. (Organisation des apprentissages au service des itinéraires scolaires) porté par la DSDEN des Ardennes et le rectorat de Reims a été désigné lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » par Pap Ndiaye,

ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement.

Ce projet a pour but d'expérimenter de nouvelles solutions visant à favoriser l'autonomie et l'ambition des élèves ardennais au travers de nouvelles formes scolaires, en particulier au travers d'autres organisations spatiales et temporelles, au sein des établissements scolaires sur les moments clés de transition : CM2 – 6^e, 3^e – 2^{de}, terminale – enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Un bus connecté en tant que classe voyageuse sillonnera le département à la rencontre des élèves et des familles pour approfondir des sujets aussi essentiels que la citoyenneté européenne, le plurilinguisme, les sciences ou l'orientation.

Le projet s'appuie sur les forces locales (Pacte Ardennes, dynamisme des élus) et sur les spécificités géographiques, historiques et économiques du département, créant ainsi une véritable alliance éducative. Il est accompagné par le laboratoire BONHEURS (Bien-être Organisation Numérique Habitabilité Éducation Universalité Relations Savoirs) de l'université de Cergy – Pontoise qui questionne l'impact de la forme scolaire sur les réussites des élèves.

© S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rôle actif des éco-délégués

Élus depuis la rentrée 2020 dans chaque classe de collège et de lycée et recommandés dès les classes de CM1-CM2, les **éco-délégués** jouent un rôle essentiel de sensibilisation et d'entraînement de tous les élèves, avec le soutien de la communauté éducative et en collaboration avec des partenaires extérieurs (associations, collectivités, experts scientifiques, etc.).

Depuis deux ans et malgré le contexte sanitaire, le dispositif des éco-délégués s'est considérablement déployé.

Les **réalisations** sont **nombreuses et diversifiées** : protection de la biodiversité, végétalisation et réaménagement de la cour, réemploi et actions éco-solidaires, tri des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la consommation énergétique, etc.

Des outils et des moyens pour s'engager

Des outils ont été mis à disposition des éco-délégués de classe, accessibles sur Éduscol : des **guides** élaborés avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) pour les éco-délégués de collège et lycée, ainsi qu'un guide du ministère dédié spécifiquement aux élèves et professeurs des écoles.

Des éco-délégués ont également pris place dans les **instances représentatives lycéennes** locales (conseils de la vie lycéenne ou CVL), académiques (conseils académiques de la vie lycéenne ou CAVL) et nationales (Conseil national de la vie lycéenne ou CNVL), où les enjeux de développement durable font partie des priorités pour l'année 2022-2023.

Des outils existent afin que les élèves connaissent **toutes les formes d'engagement** qui leurs sont offertes : le dépliant « Je, tu, ils, elles s'engagent », le livret « Pour l'égalité, mon CVC/CVL s'engage ». Pour mieux accompagner les personnels dans l'engagement des élèves, un **guide de la démocratie scolaire** a été publié dans ce sens, consultable sur Éduscol.

Des temps dédiés

Les semaines de l'engagement auront lieu **du 12 septembre au 1^{er} octobre 2022**.

Il s'agit de trois semaines pendant les heures de vie de classe ou des demi-journées portes ouvertes, pour :

- mettre en avant toutes les formes d'engagement ;
- renforcer la liaison collège-lycée avec la venue de membres de CVL dans les classes de 3^e et aux séances des conseils de la vie collégienne (CVC) ;
- organiser des rencontres entre les associations (locales, nationales), l'Agence du service civique, le Service national universel (SNU).

La semaine de la démocratie scolaire aura lieu quant à elle **du 3 au 8 octobre 2022**.

Elle est dédiée à l'élection de l'ensemble des délégués élèves, parents et personnels.



5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République

À RETENIR

- La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.

DES PERSONNELS MIEUX FORMÉS À LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité et les valeurs de la République ont été inscrites comme priorité nationale dans le schéma directeur de la formation continue et déclinées dans le programme national de formation. Le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République prévoit la formation de tous les personnels en poste sur quatre ans. Cet effort a permis de former 130 000 agents dans toutes les académies. Cette année, l'objectif est d'accentuer la dynamique engagée afin de **former plus de 300 000 personnels**. La nouvelle épreuve orale pour les concours de recrutement de l'enseignement, la parution de l'arrêté relatif au continuum de formation obligatoire et la mise en place d'un module de 36 heures dès la rentrée au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) complètent ces évolutions.

Un plan laïcité ambitieux

Le plan laïcité de l'académie de Reims a été lancé en octobre 2021 avec une équipe pluri-catégorielle de 24 formateurs qui suivent une formation sur deux ans certifiée par le CNAM. Par

ailleurs, deux formatrices suivent une formation renforcée afin de préparer un diplôme universitaire.

L'ensemble des circonscriptions de l'académie pour le 1^{er} degré et des collèges et lycées ont été concernés par la formation de formateurs locaux et par le déploiement dans les établissements du 2^d degré qui se poursuivra durant cette année scolaire.

Le plan laïcité académique c'est :

- 43 interventions auprès des équipes de direction et équipes éducatives ;
- 215 équipes ressources formées ;
- 2 460 personnels formés dans l'académie dont 1650 dans les collèges et lycées.

TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Poursuivre le renforcement de l'enseignement moral et civique (EMC)

De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège sont disponibles et vont être publiées tout au long du premier trimestre ; elles permettent d'aborder des grands thèmes comme **la laïcité, la liberté d'expression ou l'égalité et la diversité, l'engagement, la justice et le droit**.

Consolider la culture juridique et institutionnelle des élèves

De nouvelles ressources et des actions éducatives comme le concours

Découvrons notre constitution donnent aux élèves l'opportunité de comprendre l'organisation des pouvoirs publics et les différentes normes qui fondent les principes et valeurs de la République. Proposition issue des États généraux de la justice, un **passport d'éducation au droit**, expérimenté au cours de l'année, doit permettre à chaque élève de connaître et d'exercer plus concrètement ses droits afin d'en appréhender toute la portée dans un État démocratique.

🕒 RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les équipes académiques Valeurs de la République

En complément du dispositif national auquel contribue en particulier le Conseil des sages de la laïcité, les équipes académiques Valeurs de la République, chargées de venir en appui à tous les personnels en cas d'atteinte aux valeurs de la République, ont été renforcées.

Des ressources pour les équipes éducatives

Les vademecums Laïcité à l'École et Agir contre le racisme et l'antisémitisme apportent aux équipes des écoles et des établissements **des réponses juridiques et des conseils pour proposer des actions.**

L'application Faits établissement

Le ministère suit attentivement les signalements via l'application Faits établissement, qui permet d'augmenter **le recueil de faits et de demandes de conseils** des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Une vigilance constante face aux comportements séparatistes

L'État lutte contre l'ensemble des formes de séparatisme s'exerçant dans tous les aspects de la vie scolaire de l'enfant et contre les dérives sectaires.



Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

- En complément du travail mené tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts redonnent du sens aux apprentissages :
 - la **Journée de la laïcité à l'école** (9 décembre) ;
 - la **Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité** (27 janvier) ;
 - la **Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions** (10 mai) ;
 - la **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** (autour du 21 mars).
- Il en va de même des concours mémoriels comme le **Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)** ou la **Flamme de l'égalité** pour lesquels la participation est encouragée.

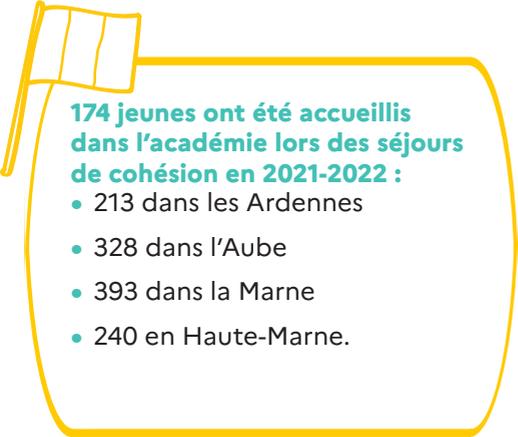
🕒 LE SNU : UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'objectif principal du SNU est de **renforcer la cohésion et la résilience nationales, ainsi que l'engagement et la participation citoyenne des jeunes**. Structuré en trois phases, le SNU accueille lors des séjours de cohésion (première phase) des volontaires de 15 à 17 ans qui vont y aborder concrètement :

- Les valeurs et principes républicains
- Les principes de défense, de sécurité et de résilience nationales

La **Journée défense et citoyenneté** est intégrée au séjour et appelée alors **Journée défense et mémoire**.

- L'engagement citoyen



174 jeunes ont été accueillis dans l'académie lors des séjours de cohésion en 2021-2022 :

- 213 dans les Ardennes
- 328 dans l'Aube
- 393 dans la Marne
- 240 en Haute-Marne.

🕒 LE SERVICE CIVIQUE : RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE ET S'ENGAGER

Le Service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap) l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables, en France ou à l'étranger.

🕒 ÉDUCER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Check ton info : une nouvelle action pédagogique pour les élèves

À travers l'agression à Reims du photjournaliste Christian Lantenois le 27 février 2021, la liberté de la presse a été attaquée et par ricochet, la démocratie. Au-delà de la profession qui a été touchée, l'enjeu est un débat de société.

Ce drame a conduit l'**académie de Reims, le journal l'Union et Science Po Reims** à s'associer afin de mettre en place une action pédagogique pour les élèves, destinée à mieux expliquer le rôle et l'importance des médias dans la démocratie et développer l'esprit critique pour mieux appréhender les fake news et les flux d'infos diffusés via les réseaux sociaux. Cette action sera lancée cette année et une convention de partenariat sera signée lors de la foire de Châlons-en-Champagne début septembre.

5.3 Faire face aux crises

À RETENIR

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'École a su démontrer sa capacité de résilience et poursuivre sa mission de service public malgré le contexte sanitaire.

— **Crise sanitaire :**

- publication d'un **protocole sanitaire** pour l'année scolaire dès juillet 2022 ;
- actualisation des **plans de continuité pédagogique** dans chaque école et établissement.

— **Accueil et scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine :**

- environ **600 élèves scolarisés** dans l'académie depuis le 24 février 2022 ;
- mise en place de la **cellule Ukraine** dans l'académie dès le 4 mars 2022.

© ANTICIPER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE LORS DE CRISES IMPRÉVUES

S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont invités à élaborer un **plan de continuité pédagogique** pour s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Dès septembre 2022, une actualisation du document par chaque école et établissement est prévue, en s'appuyant sur l'expérience des deux années précédentes. **Ce plan doit pouvoir être activé à tout moment de l'année**, lorsque des mesures collectives ou ciblées nécessitent de fermer des écoles ou des établissements (ou d'en limiter l'accès). L'objectif est d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves en mettant en œuvre **un enseignement à distance ou un enseignement hybride**.

Conforter les usages numériques

Le recours au numérique a été incontournable pour garantir la continuité pédagogique et la mise en place d'un enseignement hybride. Pour assurer la poursuite des apprentissages, les professeurs ont pu mobiliser, d'une part, les espaces numériques de travail (ENT) et, d'autre part, les classes virtuelles. Ces usages renforcés du numérique ont permis d'accroître le déploiement des ENT, notamment dans le premier degré, en lien avec les collectivités territoriales.

À la rentrée scolaire 2021-2022, dans l'académie :

- Plus de 50 % des écoles bénéficiaient d'un ENT ;
- 100 % des collèges et lycées publics disposaient d'un ENT dans le second degré.



Une nouvelle solution de classe virtuelle

L'accès au service Mes classes virtuelles du Cned s'est achevé en juillet 2022. **Un nouveau service de classe virtuelle est disponible sur la plateforme apps.education.fr. Cette solution est accessible à tous les enseignants avec leurs identifiant et mot de passe académiques habituels.** Pour les élèves, le service est accessible depuis un navigateur internet récent et ne nécessite pas d'installation : il suffit de cliquer sur le lien fourni par le professeur et de suivre les étapes indiquées à l'écran. De nouvelles fonctionnalités sont proposées, comme la **diffusion de vidéos** ou la possibilité pour l'enseignant de disposer de **plusieurs classes virtuelles**.

Ce nouveau service, déployé par la Direction du numérique pour l'éducation, est hébergé sur les infrastructures cloud d'un fournisseur français en ligne avec la stratégie de souveraineté numérique.

S'appuyer sur un cadre sanitaire adapté à la circulation du virus

Le cadre sanitaire pour la prochaine année scolaire a été élaboré en lien étroit avec les autorités sanitaires. Il vise à **permettre un enseignement en présence, une protection adaptée et une plus grande cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale**. Ce cadre sanitaire, publié dès la mi-juillet 2022, comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle** ;
- **niveau 1 (vert)** ;
- **niveau 2 (orange)** ;
- **niveau 3 (rouge)**.

Le socle consiste à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention. Le niveau applicable au moment de la rentrée et pendant l'année scolaire relèvera des autorités nationales et pourra concerner tout le territoire, ou seulement une partie. Il s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Un **délai de mise en œuvre de dix jours** sera observé.

© ASSURER LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les écoles et établissements scolaires pouvant être les cibles d'attaques, leur sécurisation demeure une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cette vigilance se traduit par une attention à chaque posture du **plan Vigipirate** et une collaboration étroite avec les préfetures, les forces de sécurité intérieure et les collectivités territoriales. Le ministère dispose d'une

cellule de veille permanente, ainsi que d'un centre de crise qui peut être activé à tout moment.

Chaque école, collège et lycée est également acteur de la sécurisation de la communauté éducative en se dotant d'un **plan particulier de mise en sûreté (PPMS) attentat-intrusion**. Ce plan est testé annuellement avant les vacances de Noël, ce qui permet l'appropriation des conduites à tenir par les élèves et les personnels, l'évaluation du niveau de sécurisation en lien avec les collectivités territoriales et la vérification des automatismes avec les forces de sécurité. Le ministère poursuit également la **formation nationale** sur la prévention et la gestion de crise de ses personnels.

© FAIRE FACE À LA CRISE EN UKRAINE

Organiser l'accueil des élèves dans les établissements

Dès le 4 mars 2022, une cellule dédiée à l'accueil et la scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine a été mise en place au ministère et dans l'académie.

Entre mars et juin 2022, environ 600 élèves Ukrainiens ont été accueillis dans les écoles et établissements **de notre académie**.

Scolariser et accompagner les élèves

Les élèves qui arrivent d'Ukraine ont été inscrits, dans la mesure du possible, au plus près de leur lieu d'hébergement. Les modalités de prise en charge pour permettre un **apprentissage renforcé du français**, habituellement mises en œuvre pour les élèves allophones, ont été mobilisées. À titre complémentaire, le Cned a mis à disposition sa formation

en ligne Français langue étrangère. En complément, afin que les équipes se préparent à l'accueil des enfants arrivant de zones de conflits, un parcours d'autoformation a été publié. Enfin, les enseignants ont pu s'appuyer sur des ressources pour évoquer la crise ukrainienne avec les élèves.

Conserver le lien avec l'enseignement ukrainien

Pour permettre aux élèves qui le souhaitent de conserver un lien avec leur langue et leur culture, le ministère de l'Éducation ukrainien a mis à disposition les manuels scolaires dématérialisés et une plateforme de continuité pédagogique pour le second degré. En complément, **des classes virtuelles de langue et culture ukrainiennes**, coordonnées par le Cned, ont été proposées aux élèves volontaires. Animées par des enseignants réfugiés et recrutés dans les académies, elles se sont tenues sur des temps périscolaires et ont réuni 300 élèves du CP à la terminale. Enfin, pour que les enfants ukrainiens malades qui ont été accueillis dans des structures médicales en France conservent aussi ce lien, la France a fait don de 20 robots de télé-présence au ministère ukrainien.

Un accueil assuré pour tous les élèves allophones arrivants

Le travail mené depuis des années par le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs) a été mis en lumière à l'occasion de l'accueil des jeunes Ukrainiens à partir de février 2022.

Dans notre académie, ce service assure chaque année :

- la scolarisation de plus de 1100 élèves allophones ;
- la formation de plus de 1000 étudiants, enseignants et personnels ;
- la gestion de 28 UPE2A* collège, 16 UPE2A lycée, 27 professeurs UPE2A 1er degré sur l'académie.

*Des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophone Arrivants (UPE2A) existent dans toute l'académie. Elles permettent aux élèves concernés d'être inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français langue seconde, en fonction de leurs besoins et de leurs acquis linguistiques et langagiers. L'enseignant du dispositif UPE2A procède à une évaluation linguistique et scolaire afin d'accompagner chaque élève au plus près de ses besoins.



> [Zoom sur les missions du CASNAV de l'academie de Reims en vidéo](#)

Année scolaire 2022 - 2023

Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			



Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva
Directrice de la communication
06 73 51 32 65
relation-presse@ac-reims.fr